

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

« BNP Paribas doit arrêter de financer des nouveaux projets pétroliers »

NewB et vdk, un mariage de raison ?

Comprendre les biens communs



LA FINANCE SANS PROFIT

FAITES DE VOTRE ARGENT UN ACTEUR DE CHANGEMENT

FAITES UN DON !

C'est vous qui choisissez combien, quand et comment.



TOUTES LES INFORMATIONS SUR don.financite.be

SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
La finance sans profit
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
Les biens communs
- 14 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Sortez Glencore de la liste noire
- 15 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
Changer de banque
- 16 **INTERVIEW**
« BNP Paribas doit arrêter de financer des nouveaux projets pétroliers »
- 18 **ANALYSES**
Négocier l'accès au cash
Malassurance, une maladie précaire
Garanti responsable mais sans preuve solide
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
Coopérative et engagée
Un vent d'énergie
Petit crédit, grand changement
- 27 **MONNAIES CITOYENNES**
J'offre mes cadeaux en monnaie locale citoyenne
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Un magazine diversifié
- 31 **CAMPAGNE**
Comment faire un choix financier informé ?
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
C'est pas ma faute



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Croyez-vous que les recommandations de l'ONU puissent éviter le greenwashing financier ?

Il faut continuer encore et encore à multiplier les actions et les recommandations de l'ONU vont dans le bon sens. Mais il faudra de la patience...
Claudine Vandommele

Il ne faut pas toutefois oublier la deuxième partie du volet. Les recommandations de l'ONU n'auront un impact sur les sociétés qui exploitent les énergies fossiles – sans considération des effets sur l'environnement – que si des politiques courageuses et non corrompues modifient les lois et les font appliquer. [...]
Françoise Renard

Les actions en justice contre les institutions bancaires sont-elles la seule façon de faire cesser le financement des énergies fossiles ?

J'aimerais croire que les actions en justice vont réussir, quand toutes les autres actions n'ont rien réalisé. Mais j'ai des doutes que la justice pourra arrêter ces terroristes. Quoiqu'en disent les politicien·ne·s, nous ne vivons pas dans un État de droit, mais dans un État du fric. Je crains qu'il ne nous reste que la violence et la guerre civile. (vais-je me faire poursuivre pour incitation à la violence ?)
Marc Blasband

Je crois que c'est la seule manière d'obtenir une politique durable et respectueuse de l'environnement.
Jacques Aerts

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : [WWW.FINANCITE.BE](https://www.financite.be) + [f](#)

VOTRE EXTRAORDINAIRE AUDACE

Bernard Bayot

NewB doit arrêter son activité bancaire. Les investisseurs institutionnels sollicités ont pris la décision de ne pas lui fournir le capital nécessaire pour développer celle-ci. Le risque, déjà documenté par la coopérative en 2019, s'est donc réalisé : un rendement équitable, comprenant des limitations en termes de dividendes et un rachat des parts sociales à valeur nominale, une liquidité restreinte (société coopérative non cotée en bourse) et la limitation du droit de vote (une personne, une voix) ont joué une influence déterminante sur la capacité de NewB à lever des fonds auprès de ceux-ci.

Pourtant, les mêmes caractéristiques, couplées à sa vision à long terme de créer une banque coopérative, d'offrir des services financiers simples, sûrs et durables et de développer des produits et des solutions favorisant une économie sociale et écologique, avaient assis l'incroyable succès de la campagne de capitalisation de 2019 : 71 162 investisseurs et investisseuses avaient décidé de soutenir NewB au cours des six semaines de campagne, apportant 35 millions d'euros de capital.

La différence ? Les institutionnels n'avaient alors contribué qu'à hauteur de 2,2 millions d'euros, le reste, plus de 90 %, venait des citoyennes et citoyens. Même si un récent rapport de McKinsey (Réussir la transition de l'Europe vers la neutralité carbone, juillet 2021) nous dit qu'une bonne partie des investissements nécessaires pour la transition seront à des niveaux de rentabilité financière en-dessous de ceux du marché, cette réalité semble demeurer largement inaudible pour des investisseurs institutionnels, même s'ils se qualifient « à impact » ou sont des pouvoirs publics.

Ils n'ont donc que très peu suivi l'énorme mobilisation de dizaines de milliers de citoyen·ne·s, de centaines d'organisations sociales autour du projet NewB, qui se sont exprimés en faveur d'une finance responsable et solidaire, acceptant de limiter la performance financière au profit de performances sociales et écologiques fortes. Mesurez-vous l'audace dont ont fait preuve ceux·celles-ci, hérauts mais également héros d'une banque alternative, pilotée et contrôlée démocratiquement, transparente, où le rendement est borné par l'intérêt général et la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux ? Ils et elles peuvent être fier·ère·s du mouvement qu'ils·elles ont créé, extraordinaire tant dans sa remise en cause fondamentale du modèle financier dominant que dans l'incroyable succès populaire qu'il a rencontré.

Mais quels seront les lendemains de cette audace ? Cette lame de fond va-t-elle arrêter ? Le moment serait, en tous cas, mal choisi : le dernier rapport du Giec indique que la transition climatique nécessite une multiplication entre trois et six fois des financements actuels (publics et privés confondus) d'ici 2030 (Giec (2022), 6th Assessment Report). Soutenir un modèle de société respectueux de la planète et de ses habitant·e·s passe dès lors, plus que jamais, par une réforme profonde du secteur financier dont des initiatives comme NewB doivent impérativement et urgemment faire partie. ■

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen·ne·s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen·ne·s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen·ne·s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais replaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.

Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be – www.financite.be

Éditeur responsable : Bernard Bayot.
Ont collaboré à ce numéro : Bernard Bayot, Anne Berger, Eric Dewaele, Louise Dubois, Anne Fily, Morgane Kubicki, Didier Palange, Valéry Paternotte, Irène Piancatelli, Héloïse Rigot.

Graphisme et mise en page : Louise Laurent & Élise Debouny
Photo de couverture : UX Gun – Unsplash
Impression : Les Éditions de l'Avenir



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



DOSSIER

LA FINANCE SANS PROFIT

Ensemble, tou-te-s les acteur-ric-e-s de la finance solidaire financent moins d'un pourcent de l'économie sociale. Presque rien. Cela voudrait dire que la finance classique, pas solidaire ni même éthique, celle qui demande un rendement financier important, ne fait pas si mal son travail. Pourtant, lorsqu'une entreprise au modèle social ambitieux cherche des capitaux pour atteindre une taille qui fera d'elle une alternative susceptible de concurrencer le modèle dominant, elle se heurte au plafond de verre financier. Difficile, voire impossible parfois, de lever des capitaux importants auprès de ceux et celles qui exigent des rendements financiers élevés et rapides.

PEUT-ON FAIRE DE LA FINANCE ET DU SOCIAL ?

Après avoir obtenu sa licence bancaire en 2020, NewB annonce qu'elle doit y renoncer, faute d'avoir trouvé des capitaux supplémentaires. Pourquoi personne n'a voulu financer cette banque d'un autre genre ?

Morgane Kubicki

L'assemblée générale spéciale du 26 novembre est annulée. Vendredi 25 novembre, 18h, les coopératrices et coopérateurs de NewB ont soudainement un samedi après-midi de libre. Le Président du tribunal de l'entreprise de Bruxelles vient de désigner un administrateur provisoire qui a décidé de suspendre l'assemblée générale (AG) qui devait s'y tenir. Cette dernière devait décider du sort de la coopérative. Stop ou encore ? NewB a échoué à réunir les 40 millions d'euros nécessaires à la poursuite de ses activités bancaires quelques semaines plus tôt. Les coopérateurs et coopératrices doivent décider de la liquidation de NewB ou donner mandat au conseil d'administration pour déterminer les scénarios pour continuer l'aventure.

Plus tôt dans la semaine, la coopérative annonce qu'elle est parvenue à négocier un accord avec vdk bank, une banque gantoise dont NewB deviendrait une sorte d'agence. La modification in extremis de l'ordre du jour n'a pas plu à deux coopérateurs, dont l'administrateur-délégué de Finance&Invest Brussels : « il faut que les coopérateurs puissent se prononcer en connaissance de cause. Ils ont besoin d'explications, de voir un business plan, des bilans bancaires. On ne peut pas se décider en deux jours, surtout dans une banque qui défend des valeurs de transparence et d'éthique », justifie-t-il au journal Le Soir. Le véhicule de financement de la région, qui avait investi 400 000 euros lors de la levée de fonds de 2019, lance une procédure judiciaire unilatérale d'urgence. L'AG est suspendue quelques heures avant sa tenue. Il s'est révélé plus tard que la décision s'appuyait sur le fait que NewB ne disposerait plus de la licence bancaire, un élément factuel erroné.

Fin de weekend sous le signe d'un certain apaisement, ou presque : « en concertation avec le Comité de direction de NewB (qui reste pleinement investi de ses fonctions prévues par la loi bancaire), et après un premier examen des projets avec vdk bank, l'administrateur judiciaire a conclu que la tenue de l'Assemblée

générale est souhaitable, et ce, à brève échéance », finit par annoncer la coopérative le dimanche après-midi. L'assemblée générale prendra sa décision le 17 décembre, le lendemain de la publication de ces lignes.

Financer des activités sans espérer une plus-value significative ne serait pas franchement « de la finance ».

Personne ne veut de NewB

Si la coopérative a annoncé la perte de sa licence bancaire d'ici quelques mois (le temps d'arrêter les activités en toute sécurité) et a fini par négocier un accord avec vdk, c'est parce que, fin septembre, elle n'a pas réussi à lever les 40 millions exigés par la Banque nationale de Belgique pour poursuivre ses activités. En janvier 2020, elle était pourtant devenue la première nouvelle banque belge depuis plus de 60 ans, après une levée de fonds de plus de 35 millions d'euros souscrits par plus de 71 000 coopérateurs et coopératrices.



Pour cette levée de fonds deux ans plus tard, la banque approche les investisseurs institutionnels, les investisseurs-euse-s privés, les pouvoirs publics, et ne parvient pas à récolter le montant nécessaire. Les pouvoirs publics refusent de soutenir la coopérative. Les investisseurs et investisseuses invoquent tour à tour le retour financier trop faible, trop tardif, l'impossibilité de sortir de la coopérative avec une plus-value, le dividende limité à 6 % ou encore la gouvernance coopérative « 1 personne = 1 voix » jugée incompatible avec une activité financière.

Ces éléments sont pourtant des principes clés de l'économie sociale dont NewB fait partie. Et elle est elle-même un financeur. Sauf que pour financer une structure qui finance cette économie, il n'y a visiblement personne.

Même les fonds d'investissement dits « à impact » détournent le regard. Ces derniers affirment se concentrer sur l'impact social et environnemental des investissements pour accélérer la transformation de l'économie. Sauf que s'ils s'intéressent à l'impact, ces fonds restent également très intéressés par le rendement de l'investissement. Et là, la perspective de dividende trop lointaine doublée de l'impossibilité de sortir avec une plus-value leur a donné des sueurs froides. Selon une étude d'Impact Finance Belgium, ils pèseraient 10 milliards d'euros dans notre pays.

Le symptôme visible

Financer des activités sans attendre de rendement immédiat, sans espérer une plus-value significative et sans but spéculatif serait vain, ou alors pas franchement « de la finance ». On pourrait faire de l'économie sociale ou faire partie du secteur financier, mais pas les deux.

Pourtant, financer des entreprises d'économie sociale sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, connaît sans conteste un succès grandissant. Le volume des financements de la finance solidaire labellisée (label Finance solidaire) est passé de 120 millions d'euros en 2015 à 637 millions d'euros à fin 2021. Ce chiffre comprend autant l'argent levé via des banques et intermédiaires financiers que celui provenant des citoyen-ne-s.

Personne ne connaît le chiffre noir, c'est-à-dire le montant que ces entreprises n'ont pas réussi à récolter.

Pourtant, selon l'étude « Développer la finance solidaire et citoyenne », les 5 intermédiaires financiers solidaires que sont CitizenFund (coopérative de finance éthique), Crédal (coopérative financière de microcrédit), F'in Common (coopérative financière de l'économie sociale), W.Alter (outil public de financement de l'économie sociale de la Région wallonne) et NewB financent moins d'1 % de l'ensemble de l'économie sociale. Ensemble, si ces intermédiaires utilisaient tous leurs fonds, leur capacité de financement se monterait à 7 % de l'économie sociale en Wallonie. Autant dire pas grand-chose.

Le chiffre noir

Pourtant, il y a des activités à financer. Rien qu'en Wallonie, on compte 1 912 entreprises qui appliquent au moins un critère de solidarité, pour un volume de financement de 2,39 milliards d'euros.

Fin 2021, Crédal comptait 3 700 coopérateur-ric-e-s et avait accordé 30,3 millions d'euros de crédit.



A priori, le développement d'une finance solidaire effective et labellisée doit garantir un financement de meilleure qualité puisque l'ADN du financeur et celui du financé sont alignés et que le premier comprend les besoins du deuxième. « Certains gestionnaires dans l'économie sociale souhaitent avoir des intermédiaires financiers proches en termes de valeurs. Ils et elles n'ont pas envie de payer des intérêts aux banques classiques, mais c'est encore plus fort sur les prises de participation que le crédit. J'entends encore aujourd'hui des gestionnaires de projets qui se sentent coincé-e-s par leurs investisseur-euse-s, y compris avec des fonds à impact », note Sybille Mertens, directrice du Centre de l'économie sociale et professeure de financement de la durabilité à l'Université de Liège.

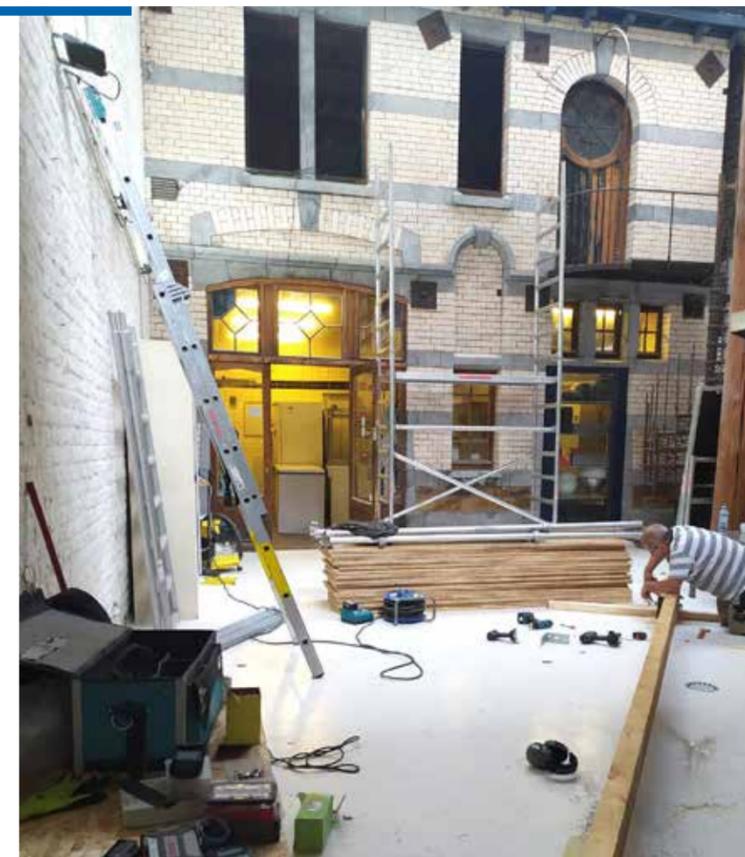
Si les intermédiaires de finance solidaire financent moins d'un pourcent de ce marché, cela veut dire que la finance traditionnelle s'occupe certainement d'une bonne partie des 99 % restants et soutient donc l'économie sociale. N'importe quel intermédiaire financier qui apporte du soutien à une organisation qui applique des critères de solidarité ne fait-il pas de la finance solidaire ? Sauf que dans ces 99 %, on compte les banques classiques, mais aussi les levées de fonds effectuées grâce à des institutions publiques ou des citoyen-ne-s. Et si on sait que la finance classique apporte 99 % des besoins en financement de l'économie sociale, personne ne connaît le chiffre noir, c'est-à-dire le montant que ces entreprises n'ont pas réussi à récolter. « On ne peut pas nier que les intermédiaires classiques financent l'économie sociale, affirme Sybille Mertens. Les banques font quand même des efforts pour comprendre les projets alternatifs. Mais cela marche pour des petites structures ou pour une première levée de fonds. Lorsque ces projets alternatifs veulent grandir, ils ont de grosses difficultés à lever des capitaux parce que les gros acteurs appliquent encore de vieux paradigmes. » Pour les gros montants, les financeurs exigent en effet des rendements élevés et rapides. Tout le contraire des principes prônés par l'économie sociale. Pour avoir accès à ces capitaux, il faut donc accepter de transformer son modèle, mais peut-on encore dire que l'on construit une alternative ?

Les fonds « à impact » exigent autant de rendement financier que d'impact social et/ou environnemental.

Finance et solidarité

En réalité, la finance classique accepte assez facilement de soutenir des projets associatifs bien installés, qui recevront suffisamment de subsides (les petits projets associatifs peinent cependant à trouver du financement) ou des petits projets relevant de l'économie sociale. Et pour les projets qui nécessitent plus de fonds qu'un prêt ne pourrait apporter ou qui sont plus risqués, les fonds d'investissements, eux, n'hésitent pas à investir dans des structures « à impact ». Mais ces fonds exigent autant de rendement financier que d'impact, et vite. L'horizon d'investissement se fait sur quelques années seulement. Il faut justifier aux souscripteur-ric-e-s que s'intéresser à l'impact environnemental et social n'est pas synonyme d'une perte financière, surtout pas.

C'est donc là que se situerait la limite : financer des projets dont on accepte que le gain financier ne soit pas mirobolant et même limité par ses statuts ou envisager sur un horizon plus long. Et c'est ce défi que tentent de relever les intermédiaires de finance solidaire qui se retrouvent avec un portefeuille rempli de projets dont la plus-value sociale et/ou environnementale est claire, mais



La coopérative Les Tournières a bénéficié d'une ligne de crédit ouverte par W.Alter, NewB et F'in Common.

pour lesquels le risque financier est souvent grand et l'espoir d'un rendement lointain. Un métier risqué, donc. La directrice du Centre de l'économie sociale en est persuadée : « soit on fait le pari de transformer l'économie de l'intérieur et on développe l'économie sociale, soit on la sort du système économique. Si on veut une transformation de l'intérieur, alors on a aussi besoin de développer la finance solidaire pour que ces projets sociaux deviennent plus que des petites alternatives. »

Reste une question, qui pour financer la finance solidaire ? ■

LEXIQUE

Finance solidaire : consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique.

Finance à impact : celle qui privilégie des objectifs d'impact social et/ou environnemental, tout en cherchant à préserver le capital investi.

Économie sociale : sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations qui produisent des biens et services dans tous domaines d'activités dont la raison d'être initiale est de rencontrer les besoins sociétaux plutôt que de viser le profit.

UN PEU D'HISTOIRE (RÉCENTE)

- **2011** : 24 organisations créent la coopérative NewB en réponse à la crise bancaire et financière de 2008.
- **2013** : première campagne publique pour la création de la banque, près de 44 000 citoyen-ne-s marquent leur adhésion.
- **2014** : Luc Coene, alors gouverneur de la Banque nationale de Belgique, déclare dans une interview qu'il y a déjà trop de banques en Belgique. L'Autorité des marchés financiers refuse à la coopérative l'autorisation de lever des capitaux auprès du public. L'Assemblée générale décide de développer d'autres produits en attendant de demander la licence bancaire.
- **2015** : NewB lance la carte de paiement GoodPay qui ne rencontre pas le succès commercial espéré.
- **2016** : L'assureur mutualiste Monceau entre au capital de la coopérative. Les produits d'assurance sont proposés dès 2018.
- **Janvier 2019** : NewB dépose une demande d'agrément bancaire.
- **25 octobre - 27 novembre** : NewB lance une levée de fonds pour disposer du capital nécessaire pour la licence bancaire et récolte 35 millions d'euros grâce à plus de 71 000 investisseurs-euse-s.
- **31 janvier 2020** : NewB obtient sa licence bancaire.
- **2020 - 2022** : La banque lance successivement son offre de compte bancaire, de crédit et de fonds d'investissement.
- **2022** : L'augmentation de capital prévue dans le plan d'affaires déposé en 2019 doit intervenir plus vite que prévu et pour un montant plus élevé. En cause, un succès trop faible pour les comptes bancaires et des taux d'intérêts négatifs qui compliquent les affaires. Pour respecter les ratios bancaires, NewB doit lever 40 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels.
- **29 septembre** : Le gouvernement bruxellois refuse la proposition de la secrétaire d'État Barbara Trachte d'investir 1 million d'euros dans la banque.
- **30 septembre 2022** : NewB échoue à récolter le capital nécessaire.
- **7 octobre 2022** : La Région wallonne dit non à la recapitalisation de NewB.
- **26 octobre** : NewB organise la fin de ses activités bancaires et convoque une assemblée générale le 26 novembre qui doit déterminer l'avenir de la coopérative.
- **23 novembre** : NewB et vdk bank annoncent être parvenues à un accord.
- **25 novembre** : le Président du tribunal de l'entreprise de Bruxelles suspend la tenue de l'assemblée générale suite à une requête unilatérale de 2 coopérateurs.
- **27 novembre** : l'administrateur judiciaire nommé annonce que le Comité de direction de NewB reste pleinement investi de ses fonctions et conclut que la tenue d'une assemblée générale est souhaitable.
- **29 novembre** : une nouvelle ordonnance rétracte celle prononcée quelques jours plus tôt, le conseil d'administration de NewB est remis en selle dans l'ensemble de ses compétences.
- **17 décembre** : Tenue de l'assemblée générale, le projet de partenariat avec vdk sera présenté.
- **Janvier 2023** : Tenue d'une ou plusieurs assemblées générales en vue de modifier les statuts de la coopérative. ■

MARIAGE

3 jours avant la tenue de l'assemblée générale de NewB, la coopérative a annoncé être parvenue à un accord avec la banque vdk.

Morgane Kubicki

« NewB est pour nous un partenaire tout naturel qui nous permettra de mettre en pratique la banque durable en Belgique francophone », affirme Leen Van den Neste, directrice de vdk bank, lors de l'annonce de l'accord.

Alors qu'elle doit renoncer à sa licence bancaire, NewB trouve en cette banque gantoise une partenaire pour continuer à proposer des produits bancaires à ses client-e-s. « Nous sommes confiants que la reprise des activités bancaires de NewB par vdk bank constitue une bonne option dans la mesure où elle a déjà largement prouvé sa capacité à faire de la banque de manière intelligente et durable en Flandre. Ce partenariat permettra à vdk bank d'étendre ses activités et de proposer également ses produits éthiques et durables sur le marché francophone », annonce de son côté le directeur de NewB, Thierry Smet.

C'est officiel, si l'assemblée générale l'approuve, la coopérative deviendra agent de vdk bank pour le public



© Michel Houet - Belgaimage

DE RAISON ?

francophone, lui permettant de continuer à proposer des produits bancaires à ses client-e-s, tandis que ces dernier-ère-s seront à termes transféré-e-s chez vdk qui s'offre une toute nouvelle clientèle. Mais pour les coopérateur-rices-s francophones, on se demande qui peut bien être cette banque gantoise qui se présente comme durable. Respecte-t-elle les mêmes engagements que ceux pour lesquels ils-elles sont devenu-e-s coopérateur-rice-s de NewB ?

Un rapide coup d'œil au Scan des banques nous permet de voir qu'un seul point de pourcentage sépare le score de NewB de celui de vdk. La première fait mieux en termes de politique sur les armes, en ce qui concerne le bonus et la rémunération et au niveau de la transparence. La seconde obtient de meilleurs résultats sur sa politique en termes de droit du travail, la fiscalité et le changement climatique. Avec respectivement 70 % et 69 %, elles se classent juste derrière Triodos qui obtient un score de 85 %.

Une offre propre

Question durabilité, la ligne directrice de vdk tient dans son Code vdk pour un développement durable, publié en juillet 2022. Ce code s'applique notamment à son portefeuille de crédits et concerne donc les comptes SpaarPlus. Celui-ci annonce une tolérance zéro pour les entreprises ne respectant pas les droits

fondamentaux, impliquées dans l'armement et la production d'énergie fossile ou d'origine nucléaire. Le sujet de la déforestation est examiné dans sa politique environnementale dans le volet de préservation de la biodiversité. Notons que la nouvelle mouture, plus solide, du code de conduite est postérieure aux cotations réalisées par le Scan des banques.

La banque gantoise s'offrirait ainsi une toute nouvelle clientèle francophone.

Le rapport de durabilité de vdk mentionne que 82,32 % de l'épargne des client-e-s est convertie en crédits aux particuliers et aux professionnel-le-s. Le reste est investi dans des obligations et des actions dans des pays et des entreprises selon « des critères stricts de durabilité ». Le compte nommé SpaarPlus proposé par la banque est certifié par Ethibel, ce qui nous permet d'en savoir un peu plus sur les domaines financés. Fin 2020, 56 % de ce compte finançait le logement social, l'éducation et les soins de santé. Cependant, il faut mentionner qu'une petite part (0,5 %) est investie dans un fonds d'investissement maison qui investit lui-même dans des actifs pas toujours très propres en ce qui concerne le droit social et climatique. Ces quelques interrogations et le manque de réactivité de la banque à nos questions lui permettent de n'obtenir qu'un score de 44/100 pour son compte d'épargne selon le Rapport sur la qualité du marché de l'investissement socialement responsable, réalisé par Financité. NewB apparaît ici plus stricte, mais son activité plus récente réduit le nombre de crédits accordés, ce qui facilite largement l'exercice de transparence de ce qui est fait de l'argent des épargnant-e-s. ■



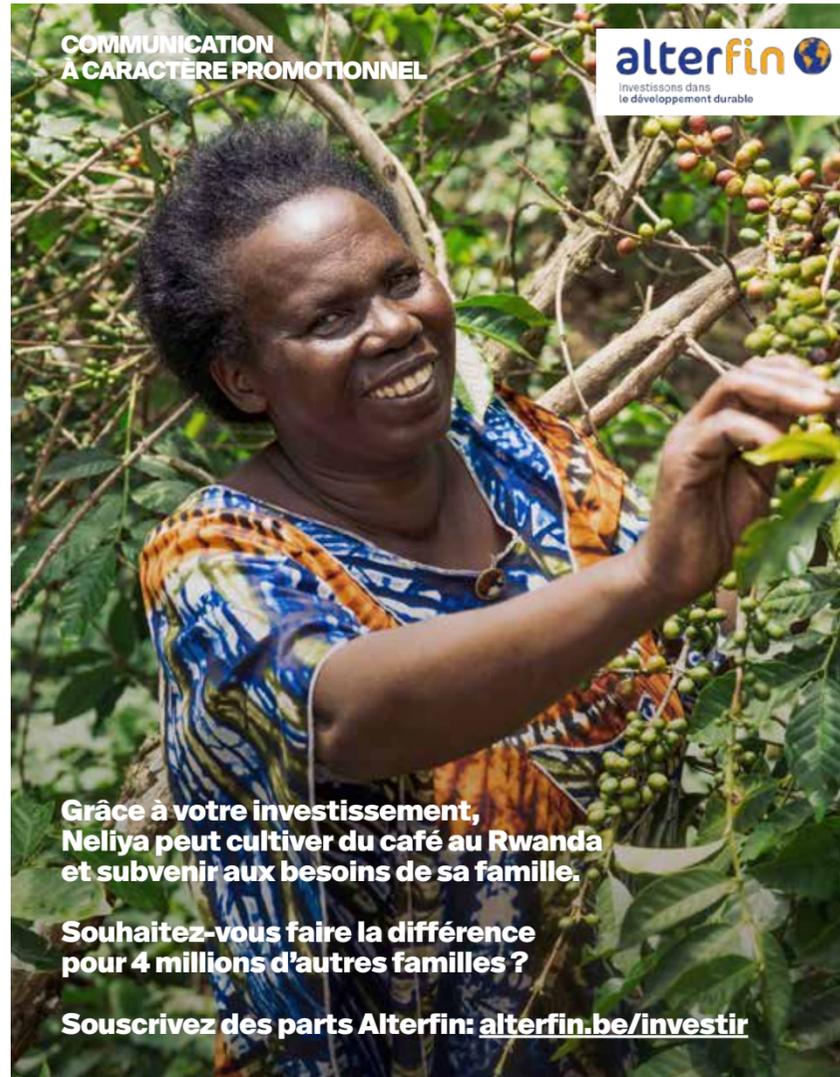
© Peter Hilz - Belgaimage

MONDE LES MILLIARDAIRES DU CARBONE

125 milliardaires émettent autant de CO2 que toute la France rien qu'avec leur portefeuille. C'est ce qu'affirme le dernier rapport d'Oxfam. On ne parle ici même pas de leur train de vie ou de leurs éventuels trajets en jet privé. Plusieurs études ont déjà montré que, contrairement à la moyenne de la population, les investissements des personnes les plus riches du monde sont responsables de 70 % de leurs émissions. Et selon l'étude, les milliardaires sont particulièrement friand-e-s d'investissements dans les industries polluantes comme l'énergie ou le ciment. Ils et elles détiennent en moyenne 14 % de leurs investissements dans ce type d'entreprise.



COMMUNICATION A CARACTÈRE PROMOTIONNEL



Grâce à votre investissement, Neliya peut cultiver du café au Rwanda et subvenir aux besoins de sa famille.

Souhaitez-vous faire la différence pour 4 millions d'autres familles ?

Souscrivez des parts Alterfin: alterfin.be/investir

Avertissement concernant les risques : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre. Les parts d'Alterfin sont des actions. Vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement. Les risques sont décrits dans notre prospectus 2022, disponible sur www.alterfin.be/fr/prospectus. Ce prospectus a été approuvé par la FSMA, l'autorité belge des marchés et services financiers. Cette approbation ne doit toutefois pas être considérée comme un avis favorable sur les parts d'Alterfin. Nous vous invitons à le lire attentivement et à analyser toutes les informations qu'il contient avant de prendre votre décision.



BELGIQUE SANS BUT LUCRATIF

3 mois, c'est le temps qu'a laissé la banque ING à de nombreuses ASBL clientes de l'institution avant de clôturer leurs comptes. Beaucoup ont déjà reçu une lettre leur annonçant la fin de la relation de manière définitive. En cause ? L'article 59 du règlement général des opérations de la banque et l'article 20 du règlement spécial des opérations de paiements qui oblige les ASBL à enregistrer leurs bénéficiaires au registre UBO. Ce dernier permet d'identifier les personnes physiques derrière les bénéficiaires et ainsi lutter contre le terrorisme et le blanchiment d'argent. Le problème, c'est que ce registre est particulièrement peu ergonomique et que beaucoup d'ASBL ne sont pas en règle par rapport à cette obligation. Si ING affirme n'avoir aucune stratégie commerciale visant à éliminer les ASBL de son portefeuille, les témoignages d'ASBL affluents, dont certaines affirmant que leur registre de transparence est bien en ordre.

MONDE GREENWASHER EN PAIX

L'Organisation des Nations Unies vient de tracer les « lignes rouges » contre le greenwashing des acteurs privés. Sorte de mode d'emploi pour évaluer le degré de crédibilité des acteurs non étatiques qui prétendent à la neutralité carbone, ce rapport risque bien de bouleverser le train train quotidien des institutions financières. Plus question de publier des engagements vagues de neutralité carbone tout en continuant discrètement à financer de nouveaux projets d'exploitation d'énergie fossile. À lire plus attentivement le rapport des 18 expert-e-s, une entreprise ne pourrait même plus prétendre à la neutralité carbone en « compensant » son empreinte. Planter quelques arbres et soutenir vaguement les énergies renouvelables ne pourra donc plus remplacer une réduction effective des émissions de gaz à effet de serre.



BELGIQUE QUE FAIT LA BANQUE DE VOTRE ARGENT ?

39 % des Belges pensent savoir ce que la banque fait de leur argent. C'est ce qui ressort d'une étude de Febelfin (la fédération du secteur financier) et du bureau d'étude Indiville. Un chiffre « frappant », selon le secteur financier. Mais est-ce vraiment surprenant ? Qui a déjà tenté l'exercice et cherché sur le site de sa banque la politique d'investissement ? Il faut pour cela éplucher les rapports annuels ou fouiller sur des sites mal construits. Plus de la moitié des fonds autopromus « socialement responsables » ne rendent pas publique leur composition alors même que cette publication est obligatoire.

LIRE, VOIR, ÉCOUTER

LE COUPLE ET L'ARGENT



Pourquoi les hommes sont-ils plus riches que les femmes ? Pour mieux comprendre le rapport des femmes à l'argent, les mécanismes toujours à l'œuvre dans leur appauvrissement et proposer des clés pour les déjouer, Titiou Lecoq remonte l'histoire. Éditions L'iconoclaste, 284 pages, 21,90 euros

MANGEZ LES RICHES



L'été dernier, une communauté en ligne se ligue pour faire grimper le prix de l'action de Gamestop, une chaîne américaine dont la faillite semble inévitable. Le but : semer la pagaille et faire payer Wall Street. Cette série documentaire en 3 épisodes pose la question : qui a vraiment gagné ? Disponible sur Netflix, 3 épisodes de 40 min

AVONS-NOUS BESOIN DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ?



À un moment donné, le vivant cesse de grandir. Un trait commun aux êtres humains, aux animaux et aux végétaux. Tout l'inverse des économies modernes qui n'ont de cesse de croître. Avec, pour corollaires, la surconsommation et

le dérèglement climatique. Faut-il dès lors ralentir l'économie ? La réponse à presque tout, sur Arte, s'est posé la question. Disponible sur Arte, 30 min

Votre exemplaire gratuit !

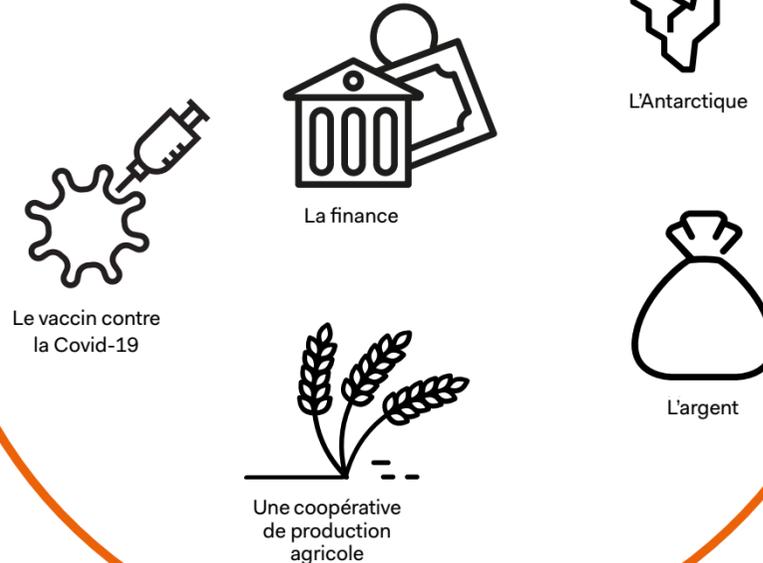
→ **TENTEZ DE GAGNER UN DES 5 EXEMPLAIRES DE « LE COUPLE ET L'ARGENT, POURQUOI LES HOMMES SONT PLUS RICHES QUE LES FEMMES ? »**

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité.

Les biens communs

Il y a des mots ou concepts que l'on utilise ou que l'on entend fréquemment et dont on se demande parfois si on arriverait vraiment à les définir si quelqu'un surgissait de nulle part et nous interrogeait. Les « biens communs » font certainement partie de cette liste. Ce terme peut prendre de significations différentes selon que l'on s'intéresse à l'angle économique, politique ou juridique.

Valéry Paternotte



à mon propre confort plutôt qu'à une notion plus globale, je déciderai de m'asseoir. Et comme tout le monde raisonne comme moi... la tragédie est aussi vite arrivée qu'inévitable.

Ce qu'Ostrom a montré, après analyse de nombre de cas réels, c'est qu'il existe une alternative au rachat par les pouvoirs publics de la prairie (financé par l'impôt) ou de la privatisation par une compagnie qui pourra ensuite tarifier (au prix fort ?) l'accès à ladite prairie : celui d'une gestion collective de la ressource commune.

Et Ostrom a mis en évidence un nombre de caractéristiques communes à tous ces cas réels, sortes de conditions de réussite. Parmi elles : une délimitation claire de la ressource commune, des règles d'accès et d'utilisation fixées localement, par les membres. Y compris des sanctions et un mécanisme de résolution de conflit en cas de non-respect des règles.

Le droit

L'article 714 du code civil dispose que : il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous. Des lois de police règlent la manière d'en jouir.

C'est donc une chose « qui n'appartient à personne », sans propriétaire, ce qui l'exclut de la catégorie des « biens ». Cette chose commune échappe à l'échange, à la marchandisation. Deuxième élément important : cette chose (commune) est néanmoins objet d'usage (commun).

Il existe une alternative au rachat par les pouvoirs publics ou à la privatisation : la gestion collective.

Si la chose commune n'a pas de propriétaire, elle n'est ni la propriété de tou-te-s, ni l'objet d'une propriété collective. L'élément clé est la notion d'usage, auquel tout le monde a droit et qui implique donc comme contrepartie une obligation, celle de conserver la chose pour maintenir cet usage commun. Dans l'Affaire Climat¹, le fameux article 714 qui est d'ailleurs explicitement cité comme base juridique pour obliger les autorités à faire en sorte que les citoyen-ne-s puissent continuer à exercer leur droit d'usage commune sur la ressource commune qu'est l'atmosphère.

Cette lecture du code civil nous permet de retenir deux éléments primordiaux lorsque l'on parle de biens communs : l'accès ou l'usage et l'obligation de prendre des mesures (ou de participer au financement des mesures) de conservation.

UNE GRILLE DE LECTURE POUR PARLER DE BIEN COMMUN

Ce travail géologique d'analyse des différentes couches de sens associées au concept de bien commun peut déboucher sur une grille de lecture, une série de questions que l'on peut se poser pour mieux comprendre la phrase dans laquelle le terme de « bien commun » a été utilisée :

■ Évoque-t-on l'idée d'un libre accès ou au contraire d'exclure des gens ? Ce libre accès s'accompagne-t-il d'une obligation de prendre ou financer des mesures pour conserver la ressource ?

■ Y a-t-il des institutions (lieux de discussions, règles, mécanismes de résolution de conflits) co-construites pour la gestion collective ?

■ La ressource produit-elle des effets bénéfiques pour la collectivité ?

Ces ressources sont-elles un bien commun ?

Les travaux de Nicolas Bernard², expert belge reconnu en droit des biens, montrent bien que le droit est aussi le produit de luttes sociales à travers l'histoire. Et que dans nos contrées aussi, les enclosures, vaste mouvement de circonscription des propriétés, (« enclosures » en anglais) ont provoqué la marginalisation de ceux et celles qui n'ont pas eu la chance de se voir reconnaître à cette occasion un titre et de pérenniser leur accès au foncier. L'auteur souligne que le prolétariat naît de là et, en nombre, ces paysan-ne-s sans terre pour ainsi dire s'en vont alors gonfler la population des villes.

Une notion d'intérêt général, d'utilité publique et d'externalités.

Le bien commun – au singulier – comme la notion de propriété fonction sociale y fait directement référence. L'obligation faite à tou-te-s les usager-ère-s de penser à la continuité d'usage pour tou-te-s y fait penser aussi. Pour prendre une notion sans doute mieux définie, celle d'externalité, positive ou négative. Car la préservation d'une ressource commune implique nécessairement de favoriser les externalités positives et de réduire les externalités négatives. Après tout, une externalité est une conséquence sur autrui d'une de mes actions (un économiste parlera d'emblée de différence entre le coût et l'utilité privée et sociale). L'usage commun (et donc l'intérêt général) m'oblige à penser mon action et ses conséquences sur autrui.

Le « bien commun » est avant tout une construction sociale. D'abord parce qu'à travers l'histoire, certain-e-s se sont battus pour préserver des biens qui étaient communs (ou communaux) et que le simple fait de nommer une chose « bien commun » peut en modifier la nature. ■

1. Le procès intenté en 2014 par Klimaatzaak ASBL qui vise à obliger les autorités belges à tenir leurs promesses climatiques devant les tribunaux
2. Et en particulier sa communication intitulée « Les limites de la propriété par les droits de l'homme », https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=boreal:185358&datastream=PDF_01

POUR ALLER PLUS LOIN : « VERS UNE DÉFINITION COMMUNE DES BIENS COMMUNS », VALÉRY PATERNOTTE, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

L'angle économique.

En économie, ce qui se rapproche le plus d'un bien commun est un bien public. Pour un économiste traditionnel, un bien public est un bien qui a deux caractéristiques : la non rivalité et la non exclusion, ce qui signifie que la consommation de ce bien par une personne n'empêche pas une autre personne d'en consommer et que l'on ne peut empêcher personne de consommer ce bien.

Le nom le plus souvent associé à cette notion de bien public est sans nul doute celui de Paul Samuelson. Les deux exemples de biens publics traditionnellement cités sont les phares et l'éclairage public. L'usage d'un réverbère par un individu ne se fait pas au détriment de l'usage des autres consommateur-riche-s (non-rivalité) et il n'est pas possible de soumettre à paiement le bénéfice de l'éclairage public (non-exclusion).

Pour beaucoup d'économistes, il s'agit d'une « défaillance du marché » dans le sens où le libre fonctionnement du marché amènerait à une sous-production de l'éclairage public, vu que personne ne paierait (mais en consommerait quand même) et qu'il serait coûteux d'identifier les bénéficiaires et de tenter de les faire payer.

Plusieurs solutions sont envisageables : soit une compagnie privée le fait et trouve le moyen de faire payer quelqu'un. Dans l'exemple du phare, on peut imaginer que la société qui gère le port pourrait installer le phare et ainsi attirer plus de bateaux qui devraient

toujours payer les services fournis par le port. Dans le jargon de 2022, on dirait que le port a trouvé le moyen de monétiser son phare. Qui n'en serait donc plus totalement un bien public.

Une autre solution est évidemment de considérer qu'il s'agit d'un service public et qu'il revient à l'Etat de le financer. Enfin, Comme toute autre forme de mutualisation, plusieurs acteurs (tou-te-s les pêcheur-euse-s du village ?) pourraient se mettre ensemble et organiser l'accès et le partage des coûts (via une coopérative ou une copropriété classique).

Les sciences politiques

Le nom d'Elinor Ostrom est indissociable du concept de « biens communs ». Elle qui a reçu le prix Nobel d'économie a analysé quantité de biens communs gérés, en pratique, par des communautés à travers le monde, a définitivement clos le débat selon lequel il n'y aurait, pour éviter la tragédie des communs que deux solutions (la nationalisation ou la privatisation) et en a proposé une troisième : la gestion collective !

La tragédie des communs (elle-même pour toujours associée au nom du biologiste-écologue Garrett Hardin) est l'expression qui résume le scénario, apparemment inévitable où une ressource commune est surexploitée et par là-même détruite, car chaque individu dans le groupe, qui poursuit son intérêt personnel, va finalement surconsommer la ressource. Une analogie utile serait celle d'une banquette de train prévue pour 3 personnes. Si le train est bondé, j'aurai intérêt à pousser un peu les trois personnes déjà assises. Certes, pour elles ce sera un peu moins confortable, mais pour moi, ce sera mieux que de rester debout. Et donc, si je pense



ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Sortez Glencore de la liste noire

Mesdames et Messieurs de Financité,

selon vous, on ne pourrait pas investir dans Glencore lorsque l'on développe un fonds « socialement responsable ». Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

Qu'attendez-vous d'une entreprise d'extraction de matières premières ? Bien entendu qu'à côté du zinc, du cuivre, du plomb et de l'aluminium, nous extrayons également du charbon. Est-ce une raison pour considérer Glencore comme une entreprise climaticide alors qu'elle fournit à l'industrie les métaux indispensables à la production d'outils précieux pour la transition énergétique. Alors oui, il y a bien quelques matières premières moins « vertes » donc tout ça, mais que représente un peu de charbon face à toutes les batteries que nous pourrions construire grâce à l'activité de Glencore ? Les fonds qui ont investi dans notre société avec un objectif de durabilité ne s'y sont pas trompés.

Du point de vue légal, assurez-vous que personne ne va chercher à nier les erreurs du passé. Oui, l'entreprise vient d'être condamnée par un tribunal londonien pour avoir versé des pots-de-vin à des fonctionnaires en Afrique. Mais était-ce vraiment nécessaire pour la presse de préciser que ces fonds étaient transportés par jet privé ? Encore une façon de dénigrer notre action climatique.

Pour les deux affaires auxquelles vous vous référez pour nous placer sur votre liste noire des droits fondamentaux, Glencore s'est déjà expliquée. La galerie qui s'est effondrée en 2019, tuant 43 personnes, était malheureusement exploitée par des mineurs illégaux qui pénétraient dans le site tous les jours sans autorisation. Quant à la plainte de décembre 2019 qui accuse Tesla, Microsoft, Alphabet, Dell et Apple d'avoir aidé et encouragé le décès d'enfants qui travaillaient dans des mines de cobalt appartenant à Glencore, faut-il rappeler que cette plainte a été adressée aux 5 sociétés précédemment citées. À ce jour, aucune accusation n'a été faite contre Glencore sauf peut-être celle d'exercer son activité. Si les sociétés technologiques se battent pour obtenir du cobalt, que pouvons-nous y faire ?

Si vous aviez pris le temps de lire notre dernier rapport sur la durabilité, vous sauriez que vous avons révisé notre stratégie climatique qui est désormais la réduction de notre empreinte totale d'émissions, y compris celle de l'utilisation de nos produits par nos client-e-s. C'est un objectif de taille ! Nous avons également identifié des opportunités pour réduire la taille de notre portefeuille charbon et envisagé le recyclage de métaux. Cessez de vous focaliser sur d'obscures affaires de corruption et comprenez que vous avez devant vous l'avenir de l'économie circulaire. ■



La stratégie de l'entreprise est désormais de réduire son empreinte carbone.

Que fait Financité ?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique ainsi que trois listes thématiques (nucléaire, armement et activités climatiques). Tesla est épinglé pour non-respect du droit des salarié-e-s d'être représenté-e-s par des syndicats, extraction de charbon et déforestation.

Le groupe est présent dans plus de 34 fonds autoproclamés « socialement responsables » commercialisés en Belgique fin 2021.



Changer de banque

Chère Tante Oseille, avec tout ce que je lis dans la presse et maintenant que la dernière agence a quitté ma commune, j'ai décidé de sauter de pas : je change de banque. Mais ça me paraît monstrueusement compliqué et je ne sais pas comment choisir ma nouvelle banque. As-tu des conseils ?

Tante Oseille vous répond

Il y a de quoi être mécontent-e des services bancaires. Quelle que soit la banque, le principe de base est le même : le-la client-e doit faire de plus en plus

plus lui-elle-même avec des systèmes informatiques et paie de plus en plus cher tandis que les banques font généralement de gros bénéfices. C'est un peu comme pour le téléphone, on souscrit un abonnement de service bancaire, mais les tarifs sont de plus en plus compliqués et il est bien difficile de savoir combien ça me coûtera effectivement. Un petit coup d'oeil sur le site de comparatif des prix de services bancaires peut aider à se faire un avis¹. Mais, listons déjà quelques questions de base à se poser.

Il faut d'abord bien comprendre quels services sont compris dans l'abonnement de base. C'est par exemple intéressant de savoir comment et à quelles conditions je peux avoir accès à mon argent liquide. Ensuite, il faut savoir que les applications bancaires imposent souvent d'acheter des smartphones performants et chers pour pouvoir les installer. Bien entendu, ce n'est pas la banque qui va m'offrir la machine. Par ailleurs, je ne sais pas vous, mais moi j'apprécie de pouvoir poser mes questions à une personne en chair et en os qui travaille à la banque et pas un robot

ou un-e malheureux-euse travailleur-euse exploité-e dans un call center qui ne peut que répéter une série de réponses toutes faites.

Ensuite, et ce n'est pas un détail, pour moi, il est important de questionner la banque à propos de ce qu'elle fait de l'argent que je lui confie. Pour savoir ce qu'elle finance, on peut consulter le site du Scan des banques², car les employé-e-s que nous avons en face de nous diffusent souvent des informations erronées ou très imprécises et ne parlons même pas des publicités qui nous prennent souvent pour des idiot-e-s. Ensuite,

Il est important de questionner la banque sur ce qu'elle fait de l'argent que je lui confie.

n'oubliez pas que les banques doivent offrir un « service bancaire de base » pour les exclu-e-s bancaires et aussi un « service bancaire universel », spécialement conçu pour les client-e-s qui n'utilisent pas les services digitaux. Qu'on en ait

besoin ou non, cela vaut la peine de demander si elles le font.

Ah oui, j'allais oublier : quand vous décidez de changer de banque, vous pouvez demander à votre nouvelle banque d'activer le service de « suivi bancaire »³. Elle est alors obligée de contacter la banque que vous quittez pour qu'elle transfère vos ordres permanents et domiciliations. Cela vous facilitera la vie. ■

1. L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) dispose d'un comparateur <https://www.wikifin.be/fr/budget-payer-emprunter-et-assurer/comparateur-de-comptes-vue>
2. [Scandesbanques.be](https://scandesbanques.be)
3. Service de suivi bancaire. www.bankswitching.be/fr/je-veux-changer-de-banque

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE

« BNP Paribas doit arrêter de financer des nouveaux projets pétroliers »

LORETTE PHILIPPOT

chargée de campagne pour
Les Amis de la Terre

Paris, fin octobre, Oxfam France, Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous mettent en demeure BNP Paribas pour non-respect de son devoir de vigilance. Les 3 associations demandent à la banque de cesser de financer les énergies fossiles et le chaos climatique.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

En quoi consiste désormais l'Affaire BNP ?

— Ce que nous avons décidé de faire est de saisir le devoir de vigilance qui impose d'évaluer et prendre des mesures de prévention sur les risques d'atteintes aux droits humains, à l'environnement ou à la santé. Cette loi française permet de porter des mesures de prévention des risques auprès des multinationales. On s'attaque au soutien massif de BNP Paribas aux multinationales pétrolières. Rester dans les limites du 1,5° de réchauffement climatique impose d'arrêter de financer les nouveaux projets d'énergie fossile et la banque ne prend pas les mesures de prévention suffisantes en matière de devoir de vigilance. Nous avons mis en demeure BNP Paribas en lui envoyant une lettre présentant tous nos arguments. C'est la première étape d'une action juridique plus longue. La banque a 3 mois pour répondre et potentiellement s'engager à des mesures de vigilance. À partir de là, les associations pourront se retourner vers le juge.

Avez-vous déjà reçu une réaction de la banque ?

— Elle a réagi sur les réseaux sociaux et répondu à quelques journalistes, mais sa réponse est complètement lacunaire et alignée avec sa communication habituelle, disant qu'elle agit, finance aussi les énergies renouvelables et soutient l'économie telle qu'elle est. Nous n'avons pas eu de sollicitation ou d'échange depuis.

Pourquoi avoir mis en demeure BNP Paribas qui n'est pas la seule à financer les énergies fossiles ?

— Toutes les grandes banques françaises méritent aussi d'être attaquées étant donné qu'elles n'ont pas pris les mesures nécessaires, mais BNP Paribas est un cas particulier étant donné qu'elle a des soutiens particulièrement importants aux énergies

fossiles. C'est la première banque européenne et cinquième au niveau mondial pour le financement des énergies fossiles. Elle se distingue notamment sur le développement du pétrole et du gaz. Si l'on regarde les soutiens aux grandes majors pétrolières européennes, BNP Paribas est la première banque à les financer. Elle s'est engagée à s'aligner avec l'accord de Paris, mais les mesures prises sont totalement insuffisantes. On l'a vu avec de nombreux rapports, le premier critère est d'arrêter de financer l'expansion des énergies fossiles, et ce n'est pas le cas.

« BNP Paribas se présente comme la banque d'un monde qui change. Qu'elle le prouve. »

En quoi consisterait une réponse acceptable de la part de la banque ?

— Notre demande principale est que BNP Paribas s'engage à arrêter de soutenir les entreprises qui développent des nouveaux projets d'énergie fossile. Un monde à 1,5 degré ne doit pas connaître de nouveaux projets, c'est conforté par le GIEC et maintenant les Nations unies. En l'absence d'engagements clairs en ce sens, ce ne sera pas suffisant. Au-delà du soutien aux nouveaux projets, elle devrait aussi s'engager sur une sortie des énergies fossiles dès 2030. Notre troisième demande concerne l'empreinte carbone, pour que la banque s'engage et mette les mesures nécessaires en œuvre pour garantir une baisse de ses émissions de 45%. On voit aussi que les plans de BNP Paribas en matière de vigilance et de cartographie des risques sont lacunaires en termes de transparence. C'est également un élément impératif sur lequel doit agir la banque.



Que répondez-vous à ceux et celles qui disent qu'on ne peut pas faire tout cela en trois mois ?

— Arrêter le développement des énergies fossiles, c'est arrêter le soutien de nouveaux projets. C'est faire en sorte que ces nouvelles réserves ne soient pas ouvertes. Ce n'est même pas arrêter l'existant, c'est ne pas financer de nouveaux projets. Il faudra des dizaines d'années à ces nouveaux projets pour être rentables, cela préfigure un monde dépendant des énergies fossiles. On ne demande pas à BNP Paribas de sortir entièrement du pétrole en 2023, mais d'anticiper cette sortie. Arrêter de financer une activité et demander à ses clients d'avoir un plan de sortie, la banque l'a fait pour le charbon. On demande à ce que ce soit le cas aussi pour le pétrole et le gaz. Quant à l'argument qui dit qu'elle finance l'économie telle qu'elle est, BNP Paribas se présente comme la banque d'un monde qui change. Qu'elle le prouve.

Existe-t-il d'autres actions contre une institution financière ?

— Ce cas est vraiment inédit dans le sens où c'est la première fois qu'une banque est attaquée pour ses activités dans les énergies fossiles. Il n'y a pas d'équivalent au niveau international. La loi de vigilance française existe depuis 2017. Une autre mise en demeure cible cependant BNP Paribas pour ses activités en lien avec la déforestation.

Est-ce que le recours à la justice est la seule solution pour faire évoluer ces entreprises ?

— Ce n'est pas le seul levier. Nous avons recours à la justice, mais nous faisons également énormément d'enquêtes, de sensibilisation ou de désobéissance civile. Le levier juridique est important et assez évident lorsque l'on regarde le devoir de vigilance. Mais c'est aussi une loi que nous avons poussé à faire émerger en 2017 grâce à des actions de mobilisation, de plaidoyer et de communication. C'était déjà une victoire. Nos associations ont pour objectif de faire évoluer la loi, alors évidemment que l'on s'en saisit pour s'attaquer au pouvoir des multinationales et à leur impunité. ■

POUR ALLER PLUS LOIN - SIGNEZ
LA PÉTITION DE L'AFFAIRE BNP SUR
AFFAIRE-BNP.FR

ANALYSE Niveau de prise de tête 

Négocier l'accès au cash

Alors que les distributeurs de billets ne cessent de disparaître, les autorités fédérales peinent à prendre des mesures concrètes.

Anne Fily et Morgane Kubicki

Rixensart : 17,5 kilomètres carrés, 21 865 habitant-e-s. Jusqu'il y a peu, la commune comptait 7 distributeurs de billets répartis dans le centre, bientôt il n'y en aura plus aucun dans cette ville du Brabant wallon.

Le coupable est tout trouvé : la société Batopin, qui gère le parc de distributeurs des quatre grandes banques Belfius, BNP Paribas Fortis, KBC et ING. D'ici 2024, elle entend supprimer tous les distributeurs des agences pour les remplacer par environ 2 240 appareils neutres installés sur 675-725 sites, des lieux de passage, déterminés par un algorithme. Ce dernier doit assurer à 95 % de la population la possibilité d'effectuer des retraits et à 90 % de la population d'effectuer des dépôts à une distance maximale de 5 km à vol d'oiseau.

Ce sera le cas pour les habitant-e-s de Rixensart. Sauf que de 7 appareils proches des commerces du centre fréquentés par une clientèle relativement âgée qui se déplace à pied, il faudra désormais se rendre aux Papeteries de Genval, à 3 kilomètres de là. Batopin a jeté son dévolu sur cette zone commerciale récente au potentiel de développement économique supérieur.

Le sort de Rixensart, beaucoup de communes belges sont en train de le connaître. Dans cette commune du Brabant wallon, un mouvement citoyen a lancé une pétition. Plusieurs collèges communaux ont voté des motions demandant un meilleur accès aux distributeurs de billets. Des élu-e-s locaux-ales tentent des négociations avec la société Batopin pour s'assurer la présence d'un appareil sur leur territoire, prêt-e-s même à leur mettre un local à disposition.

Un meilleur maillage

Un nombre réduit, mais une meilleure répartition, c'est ce que la société qui gère ces appareils promet. Sauf que l'on peut d'ores et déjà affirmer qu'une distance bien plus longue qu'aujourd'hui devra être parcourue par le plus grand nombre pour accéder à un distributeur ce qui pénalisera les personnes davantage dépendantes du cash et celles qui n'ont pas de moyen de locomotion.

Avec 488,7 distributeurs par million d'habitant-e-s, la Belgique se situe désormais bien en-dessous de la moyenne européenne. En effet, on compte en zone euro 806,6 appareils par million d'habitant-e-s et 743,9 appareils en moyenne dans l'Union européenne. Et la Belgique fait par ailleurs partie des pays qui ont connu la plus forte baisse du nombre de distributeurs de billets entre 2016 et 2021.

Après avoir entendu en audition les différentes parties prenantes, le Parlement wallon a adopté le 10 novembre 2021 une résolution demandant une accessibilité et une proximité pertinente pour les distributeurs automatiques de billets en Wallonie. Il sollicite le Gouvernement fédéral. Le 23 mai 2022 ce fut au tour du Parlement de la Communauté germanophone d'adopter une résolution pour le maintien des services bancaires locaux. Le Parlement bruxellois a aussi adopté en juin une résolution demandant une juste répartition des distributeurs de billets au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

Avec 488,7 distributeurs par million d'habitant-e-s, la Belgique se situe bien en-dessous de la moyenne européenne.

La même semaine, la question de l'accès aux distributeurs a été mise à l'agenda du Comité de concertation (Codeco). Ce dernier a chargé le gouvernement fédéral de mener une nouvelle évaluation sur la question et de réengager des négociations avec le secteur bancaire.

Négocier avec le secteur bancaire

En 2021, le ministre de l'Économie avait annoncé qu'il travaillait avec la secrétaire d'État chargée des consommateur-riche-s et le ministre des Finances sur un protocole d'accord avec le secteur bancaire. En cas d'échec, un projet de loi serait déposé à l'été 2022 pour répondre aux problèmes d'accessibilité des services financiers, en commençant par la question de l'accès aux distributeurs de billets.

Le secteur bancaire ayant quitté la table des négociations en mars, le gouvernement aurait dû travailler à la rédaction d'un projet de loi. Mais début juillet, lors d'une séance de questions-réponses en Commission économie de la Chambre, le ministre de l'Économie a annoncé qu'il avait été décidé au sein du gouvernement fédéral d'essayer d'obtenir un accord avec le secteur bancaire. Il a aussi indiqué que le gouvernement fédéral attend des éléments d'information de la Banque nationale de Belgique (BNB) sur le nombre de distributeurs présents sur le territoire fin 2021, l'impact



Les points cash bénéficient d'un nouveau design, mais les machines qui s'y trouvent sont toujours anciennes.

du projet Batopin et une analyse d'un critère d'accessibilité basé sur le nombre de kilomètres à parcourir plutôt que sur la distance à vol d'oiseau retenue par le projet Batopin.

En parallèle, le gouvernement fédéral a indiqué avoir aussi sollicité l'Autorité belge de la concurrence sur des questions qui restent en suspens au regard du droit de la concurrence. Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces éléments auront été collectés que le gouvernement déterminera si des solutions sont nécessaires et, si oui, lesquelles (proposition de loi ou protocole avec le secteur).

De son côté, la BNB a mis en place le National Retail Payments Committee dont l'un des sous-groupes a échangé sur la disponibilité et l'accessibilité des espèces, sans produire aucune recommandation. Le ministre fédéral de l'Économie a aussi demandé à la BNB d'analyser une possible augmentation des tarifs interbancaires, le but étant d'encourager les banques qui ont un réseau étendu de distributeurs de billets et de pénaliser les autres.

À la surprise générale et pendant que Batopin exécute son plan de diminution des appareils, le ministre de l'Économie, déclare fin novembre en Commission qu'une enquête de l'Autorité belge de la concurrence est bien en cours et que les négociations ont repris. Batopin devra au minimum revoir sa copie. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « RAPPORT SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE EN BELGIQUE 2022 », ANNE FILY, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

OBJECTIF ÉLECTRONIQUE

Niveau fédéral, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'étendre les paiements électroniques, ce qui offre un plus grand choix de moyens de paiement pour les consommateur-riche-s. Depuis le 1^{er} juillet, tous les commerces doivent d'ailleurs mettre à la disposition de leurs client-e-s au minimum une solution leur permettant de payer électroniquement leur achat. La principale raison de cette nouvelle réglementation est la lutte contre la fraude à la TVA.

Mais un autre argument utilisé par le ministre des Finances est pour le moins curieux puisqu'il apparaît que continuer à payer en espèces ferait de la Belgique un pays « en retard ». Pourtant, comme précisé sur le site du SPF Économie, proposer un paiement électronique ne peut en aucun cas remplacer les paiements en espèces qui doivent toujours être acceptés. Début 2022, un avant-projet de loi visant à introduire dans le Code de droit économique une disposition sanctionnant les entreprises qui refusent les paiements en espèces effectués par les consommateur-riche-s lorsque la transaction a lieu en la présence physique et simultanée du-de la consommateur-riche et de l'entreprise a fait l'objet de vives discussions, notamment au sein du Conseil central de l'économie consulté pour avis, avant d'être finalement abandonné par le gouvernement fédéral ■



Malassurance, une maladie précaire

Suite aux inondations désastreuses de l'été 2021, 5 % à 10 % des personnes sinistrées n'étaient pas assurées.

Anne Fily et Morgane Kubicki

À Verviers, commune lourdement touchée par les inondations, les personnes pas ou mal assurées étaient nombreuses.



© Valeria Mongelli / Hans Lucas - Belgaimage

« Une assiette plate, une profonde et un plat à spaghetti ! » Avec quelques épices, c'est tout ce qu'il restait à Suzanne après avoir vu son rez-de-chaussée envahi par les eaux de la Vesdre l'été 2021. Dans la nuit qui a suivi l'inondation, des piller-euse-s ont terminé de lui subtiliser ce que la rivière n'avait pas encore emporté.

« Tout était assuré, affirme Suzanne qui était locataire de son logement. Le problème, c'est que le courtier ne faisait pas du tout son travail. L'expert qui est venu constater les dégâts m'a dit de mettre des choses dans mon dossier que le courtier ne suggérait même pas. » Et pour le vol, son courtier lui suggère de ne rien déclarer. L'inondation a en effet rendu impossible la fermeture de la porte gondolée et il n'y a dès lors aucun signe d'effraction.

À quelques centaines de mètres, Murielle, propriétaire d'une ancienne maison de lainier en bord de Vesdre vit la même déconvenue : « j'étais chez un courtier qui était d'une incompétence complète. Il est venu les bras croisés sans rien dire et est parti. Il a omis de transmettre des documents à la compagnie. Ça a été nul d'un point de vue technique et humain. »

Et pour Maria, c'est l'inverse : « Cela aura pris quand même pris 8 mois pour clôturer le dossier assurance au niveau de la maison. Ce qui m'a sauvée, c'est d'avoir un courtier », affirme-t-elle.

La loterie du courtier

Les très fortes inondations de l'été 2021 qui ont touché la Belgique et principalement la Wallonie ont causé de lourdes pertes humaines et de très importants dommages. Selon Assuralia, 75 496 sinistres ont été enregistrés, 66 609 portaient sur des habitations et des commerces et 6 922 sur des véhicules.

Mais ce tragique événement a aussi mis en lumière le fait que tous les ménages n'étaient pas couverts, ou insuffisamment couverts, pour faire face aux dommages qui ont affecté leurs habitations et leurs véhicules. Si environ 6 000 véhicules étaient couverts par une assurance omnium, il y avait autant de véhicules qui n'étaient assurés qu'en responsabilité civile. Il avait aussi été estimé qu'environ 4 000 à 5 000 ménages n'étaient pas assurés pour leur logement. Selon le secteur des assurances, le pourcentage de non-assuré-e-s oscille entre 5 % et 10 %¹. 7 400 dossiers ont finalement été introduits par des non-assuré-e-s auprès du Fonds des calamités, qui les indemnise, au 18 avril 2022 (date butoir pour rentrer les dossiers d'indemnisation).

« Quand arrive l'échéance, vous devez choisir entre payer l'assurance et manger. »

Dans les entretiens que nous avons menés pour tenter de comprendre comment des personnes se retrouvent mal ou pas assurées, un personnage clé ressort systématiquement : celui du courtier ou de la courtière. Pour Maria, il a accéléré les délais d'indemnisation. Pour Suzanne, il a fait traîner le dossier. Pour Murielle, il a carrément failli à son devoir d'information : « je pensais être fort bien assurée pour ma maison et avoir bien insisté sur le fait qu'il fallait couvrir les éléments d'architecture qui font la spécificité du bâtiment. Je ne pense pas que l'on m'a mal conseillée, je pense qu'on nous a menti », regrette amèrement la propriétaire. Colette, elle, ne s'est jamais vue proposer une assurance pour ses extérieurs par son courtier. Les inondations ont créé un affaissement de terrain dans son jardin avec piscine. Les dégâts se chiffrent au moins à 20 000 euros.

Un arbitrage budgétaire

« Quand arrive l'échéance pour payer l'assurance et que vous devez choisir entre la payer et manger, vous vous dites qu'il n'est rien arrivé ces 150 dernières années et vous laissez tomber. » Voilà comment Maria raconte l'histoire des 5 % à 10 % de personnes non-assuré-e-s. À Verviers ou dans d'autres communes touchées, il ne s'agissait pas de se voir refuser une police d'assurance dû à un trop grand nombre de sinistres. Il s'agit d'un arbitrage budgétaire, choisir de manger et de se soigner plutôt que de l'assurer contre un risque perçu comme hypothétique.

Mais il ne faut certainement pas nier le manque de connaissances de certaines personnes qui ont dû faire appel au Fonds des calamités, pensant une fois que la prime d'assurance qu'elles payaient à leur propriétaire couvrirait aussi le contenu de leur appartement, une autre que la mutuelle et la prime syndicale étaient des couvertures globales.

TOUT COUVERT, SAUF CE QUI EST EXCLU

En Belgique, plus de 95 % des ménages disposent d'une assurance dite « incendie ». C'est le cas de la plupart des propriétaires-emprunteur-euse-s car les banques exigent cette couverture pour l'octroi d'un crédit hypothécaire.

Selon la dernière enquête sur le budget des ménages effectuée par Statbel, les ménages belges ont en moyenne consacré 2 046 euros en 2020 à leurs dépenses d'assurance, soit 5,36 % de leur budget. Sur ce montant, 559 euros concernent le logement (436 euros pour l'assurance incendie seule).

L'Observatoire des Prix révèle par ailleurs que les prix des assurances habitation ont largement augmenté ces dernières années. Entre 2007 et 2021, le prix de l'assurance habitation a progressé en moyenne de 66,7 %, largement plus que l'inflation constatée sur l'indice santé et une augmentation plus forte en Belgique que dans les autres pays européens.

« L'accroissement des taux de primes s'explique, notamment, par un ajustement, en raison de l'obligation d'inclure dans l'assurance incendie une couverture pour les catastrophes naturelles. Cette obligation résulte de l'augmentation du risque des inondations et des tempêtes lié aux changements climatiques. En outre, les couvertures ont également été étendues. Ainsi, on passe de couvertures où tout est spécifiquement nommé à des couvertures complètes, sauf ce qui est spécifiquement exclu », détaille l'Observatoire des prix. ■

Quelle qu'en soit la raison, pour ces personnes non assurées, le Gouvernement wallon a reconnu les inondations de l'été dernier comme une calamité naturelle, débloquant la possibilité d'octroyer une indemnisation aux victimes des dommages pour les biens qui n'étaient pas assurés en indiquant que le montant accordé sera moindre que ce qu'ils-elles auraient touché s'ils-elles avaient été assuré-e-s afin de ne pas encourager les ménages à ne pas s'assurer.

Pour aller au bout de la procédure d'indemnisation par le Fonds. Il faut d'ailleurs apporter la preuve de la souscription à un contrat d'assurance... ou remplir une attestation sur l'honneur s'engageant à le faire. Qui pense vraiment que des personnes qui avaient fait l'arbitrage budgétaire de se passer d'assurance avant les inondations pourront, après avoir tout perdu, y souscrire désormais ? Contre qui se retournera-t-on lorsque ces mêmes personnes subiront une nouvelle calamité naturelle ? ■

¹ Informations données le 19/09/2021 lors de la présentation du décret au Parlement wallon sur l'indemnisation des victimes des inondations, http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2021_2022/CRIC/cric15.pdf



Garanti responsable mais sans preuve solide

Aucune norme légale ne définit ce qu'est un investissement socialement responsable. Cela ne veut pas dire que la publicité peut raconter n'importe quoi.

Valéry Paternotte

À regarder le succès des produits de placements durables, on se dirait presque que le financement de la transition souhaité par le GIEC est assuré. Malheureusement, nombreux sont les produits autoproclamés vertueux qui ne passent aucune des listes noires que Financité utilise pour juger du caractère socialement responsable de ces produits. Investissement dans des entreprises et États qui ne respectent pas les droits fondamentaux, dans les armes de guerre, dans le nucléaire ou dans des activités climaticides. Tout y passe.

Le premier « filtre », la liste « droits fondamentaux » permet et a pour but de dégager les entreprises qui ne respectent même pas ce que nous pourrions appeler le minimum syndical, à savoir le respect des conventions internationales ratifiées par la Belgique (droits civils, politiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance). Et les 3 autres « filtres » correspondent aux souhaits de nombreux investisseurs : éviter le nucléaire, les armes de guerre et les activités climaticides. Ne passer aucune des 4 listes est donc un manquement énorme par rapport aux attentes de ce public.

La réaction la plus fréquente, à l'annonce que 93 % des fonds d'investissement autoproclamés socialement responsables ont au moins un actif repris sur une liste noire et que 29 % d'entre eux réalisent un bingo (être présent sur les 4 listes), relève d'un « ça devrait être interdit! ».

LA TRANSPARENCE

Le premier pilier du règlement européen SFDR établit des règles harmonisées relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

Le deuxième pilier du règlement serait le concept de « double matérialité » qui est la double prise en compte des risques que fait peser d'une part la finance sur l'environnement (le financement des énergies fossiles et l'empreinte carbone que cela induit) et, inversement, les risques que posent l'environnement pour la finance (une perte de valeur de certains actifs en cas d'inondations par exemple). ■

Certes, nous n'avons pas en Belgique de norme légale qui définirait précisément ce que serait un investissement socialement responsable. Certes, la taxonomie européenne reste très incomplète et certes, le règlement SFDR (lire ci-contre) commence à peine à produire ses effets, mais nous ne vivons pas non plus dans un vide juridique où tout serait permis (en l'occurrence, vendre des placements soi-disant responsables qui, *de facto*, nourrissent le *statu quo* le plus détestable). Il existe bien quelques garde-fous.

La loi

Il y a d'abord la législation sur les pratiques de commerce déloyales et, en particulier l'interdiction de publicités mensongères ou trompeuses. La publicité est définie de manière très large. Il s'agit de toute communication ayant comme but, direct ou indirect, de promouvoir la vente de produits, quels que soient le lieu où les moyens de communication mis en œuvre.

Le code de droit économique dispose qu'une pratique commerciale est réputée trompeuse si elle contient des informations fausses et qu'elle est donc mensongère ou que, d'une manière quelconque, y compris par sa présentation générale, elle induit ou est susceptible d'induire en erreur le-la consommateur-ice, même si les informations présentées sont factuellement correctes, et que, dans un cas comme dans l'autre, elle l'amène ou est susceptible de l'amener à prendre une décision commerciale qu'il-elle n'aurait pas prise autrement. L'idée étant bien d'empêcher toute manipulation, sous forme d'associations d'idées un peu abusives par exemple, de nature à faire miroiter un avantage qui n'existe pas ou qui serait très limité.

Les annonceurs l'ont, en partie, compris et ont collaboré avec les publicitaires pour produire des guides d'allégations (sur la santé ou l'environnement) pour mettre un peu d'ordre dans ce que l'on peut commercialiser comme « sain » ou « durable ». Ainsi, les allégations vagues telles que « respectueux de l'environnement », « durable » ou « écologique » suggèrent qu'un produit ou une activité a un impact environnemental globalement positif, ou au moins aucun impact négatif. Ces allégations sont à proscrire,

à moins de détenir des preuves solides. Un produit vendu dans un emballage recyclable ne suffit par exemple pas à le rendre « durable ». Il faut des preuves sur son processus de fabrication.

Si un juge, ou le jury d'éthique publicitaire venait à appliquer ce principe sur un portefeuille de titres dont certains actifs seraient sur nos listes noires, il semble logique de penser que ce fonds serait recalé. Tout comme une lasagne dite bio dont ni les tomates ni le fromage ne proviendraient de l'agriculture biologique.

Normalement, la législation européenne et, en particulier le fameux règlement SFDR qui réserve l'appellation « durable » aux fonds qui ont un objectif de développement durable précis, devraient permettre à l'autorité de contrôle de mettre un peu d'ordre dans ce marché. Mais il est encore tôt. Personne ne semble vraiment avoir eu le temps de bien intégrer tout ce qu'elle implique. L'Autorité des marchés financiers a tout de même publié une note qui précise que, pour s'appeler « durable », il faut non seulement contribuer à un objectif environnemental, mais aussi ne causer préjudice à aucun autre de ces objectifs.

La jurisprudence

Un troisième garde-fou serait la jurisprudence que l'on peut tirer des affaires Shell¹ et Klimaatzaak² : l'application de la notion de non négligence et son corollaire. C'est le bon vieux principe de responsabilité civile.

Un fonds qui investit dans des entreprises climaticides a-t-il le droit de se présenter comme durable ?

Tant le géant pétrolier que l'État fédéral et les régions belges ont été condamnés pour avoir fait preuve de négligence, de n'avoir pas adopté un comportement prudent et raisonnable et d'avoir par conséquent, en ne prenant pas les mesures nécessaires en matière de lutte contre les dérèglements climatiques, violé des droits fondamentaux, dont le droit à un environnement sain et celui de vivre à l'abri de menaces sérieuses (telles des inondations dues aux dérèglements climatiques).

Avec ce principe, les rapports du GIEC ou ceux publiés par Financité et d'autres organisations de la société civile constituent une base pour juger de ce qui relève du comportement prudent et raisonnable d'un gestionnaire d'actifs ou d'une banque. ■

© Albert Hyseni - Unsplash



1. Le groupe pétrolier a été condamné en mai 2022 à réduire ses émissions de CO₂.
2. La Belgique a été condamnée pour inaction climatique.

POUR ALLER PLUS LOIN : « NI VIDE JURIDIQUE, NI IMPUNITÉ », VALÉRY PATERNOTTE, NOVEMBRE 2022, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

BRUXELLES

Coopérative et engagée



Médor, du journalisme belge d'investigation

2012, autour d'une table de cuisine à Molenbeek, une discussion animée sur l'état du journalisme belge lance les prémices du projet Médor. Belge, indépendant, inclusif, participatif, Médor prendra la forme d'une coopérative à finalité sociale et lancera une revue trimestrielle d'investigation. Trois ans plus tard, le premier numéro sort dans les kiosques et s'écoule à plus de 10 000 exemplaires.

Mais Médor, ça n'est pas uniquement un journalisme avec du mordant, c'est une nouvelle vision du fonctionnement d'un média. Véritable laboratoire, la coopérative profite de son indépendance pour essayer des nouvelles pratiques innovantes : graphisme réalisé avec des logiciels libres, majorité des textes et illustrations libres de droits, principe de responsabilités tournantes et enquêtes participatives. Car Médor invite les citoyen-ne-s au dialogue et les impliquent directement dans ses enquêtes pour offrir un journalisme plus proche des préoccupations de la société.

Récompensée à de multiples reprises, la coopérative bénéficie en plus, depuis 2020, de l'aide à la presse périodique de la Fédération Wallonie Bruxelles. Un soutien d'environ 65 000 euros qui n'affecte en rien sa liberté éditoriale mais offre au projet un apport financier bienvenu au sein du fragile équilibre budgétaire basé à 85 % sur les recettes des ventes et des abonnements.

Le 20 novembre, Médor a soufflé sa septième bougie, accompagnés de ses 2 800 membres et 1 700 coopérateur-riche-s. Tenté-e par l'aventure ? Médor est actuellement en appel et propose des parts d'une valeur de 20 euros.

MEDOR.COOP

wAnderCoop, le supermarché dont vous êtes l'employé-e

Vous avez envie de vous retrousser les manches ? wAnderCoop propose à ses coopérateur-riche-s de s'impliquer dans la gestion journalière d'un supermarché. Ils-elles deviennent tour à tour caissier-ère, réassortisseur-euse, responsable des commandes ou adjoint-e à la logistique. Grâce à ce mode collaboratif et participatif, le supermarché rend accessible une alimentation saine et respectueuse de l'environnement et de l'humain tout en soutenant les producteur-riche-s et maraîcher-ère-s locaux-ales.

Tout démarre en 2019 lorsque cinq amies rêvent d'un mouvement citoyen sous forme de supermarché coopératif. Le 15 janvier 2021, wAnderCoop ouvre ses portes à Anderlecht. Actuellement, le supermarché accueille ses membres du mercredi au dimanche grâce à ses 412 coopérateur-riche-s qui assurent des shifts de trois heures toutes les quatre semaines.

En plus des shifts, les coopérateur-riche-s ont l'occasion de participer à des groupes de travail. La coopérative peut ainsi mener à bien différents projets nécessaires à son bon fonctionnement. Pour mobiliser ses troupes et pour garantir le processus participatif, les groupes de travail animent des « work chopos », qui sont des outils de consultations pour les membres de la coopérative.

Vous êtes convaincu-e-s par le projet ? Vous pouvez devenir coopérateur-riche de wAnderCoop dès 100 euros.

[HTTP://WWW.WANDERCOOP.BE/](http://www.wandercoop.be/)



WALLONIE

Un vent d'énergie



Vents du Sud, de l'énergie par et pour les citoyen-ne-s

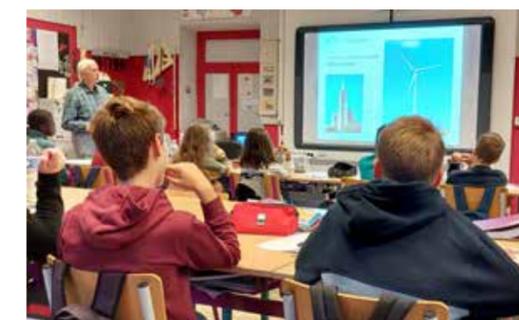
En partant travailler, trente-trois citoyen-ne-s de la région d'Arlon et Messancy, longent les champs et voient s'élever des éoliennes. En voyant l'avancée des travaux, le groupe citoyen réfléchit à sa participation dans la production de l'énergie. Un an plus tard, ils-elles sont convaincu-e-s qu'en unissant leurs forces, la production d'énergie peut être citoyenne.

Vents du Sud dépose le permis pour l'éolienne n° 6 du parc de Hondelange en 2013, quelques mois seulement après la création de la coopérative. L'éolienne, rebaptisée Éolienne de Vents d'Autelbas, sera inaugurée en juin 2015. Six ans plus tard, la coopérative met en service une seconde éolienne citoyenne à Fauvillers. Toute l'énergie produite est revendue ensuite à COCITER, Comptoir Citoyen des Énergies, le seul fournisseur wallon d'énergie verte produite par des coopératives.

Les années et les projets passent, mais la coopérative sent qu'elle peut faire plus. En parallèle de ses projets énergétiques, les bénévoles de Vents du Sud proposent des conférences dans les écoles de la Province de Luxembourg pour informer et sensibiliser sur la transition énergétique. Bien consciente que l'utilisation rationnelle de l'énergie reste inaccessible pour les ménages qui vivent dans des logements peu isolés, son prochain projet est l'accompagnement des citoyen-ne-s dans leur rénovation énergétique.

Vents du Sud est actuellement en appel d'offre et propose d'investir dans une ou plusieurs parts d'une valeur de 100 euros chacune.

[WWW.VENTSDUSUD.BE](http://www.ventsdusud.be)



Champs d'Énergie, le goût d'un environnement nouveau

Lorsqu'une dizaine de citoyen-ne-s apprend en 2013 que la société Luminus compte développer un nouveau parc éolien à Fernelmont, leur commune, une idée folle germe dans leur tête. Et si il-elle-s se réappropriaient leur énergie ? Quelques réunions plus tard, la coopérative Champs d'Énergie est fondée et se lance son premier défi : acquérir une des éoliennes du parc de Marcholette, un petit village situé à dix kilomètres de Namur, en bordure de la E42.

La coopérative remporte un engouement inespéré, elle passe de 30 à 700 coopérateur-riche-s ce qui leur permettra, cinq ans après sa création, de relever son défi et de mettre en exploitation son éolienne citoyenne. Elle est le résultat d'un investissement entre différents partenaires et produit, chaque année, de l'énergie pour 1 800 ménages. Après la réussite de ce premier projet, la coopérative a continué à mettre sur pied des projets éoliens, photovoltaïques et biomasses. En 2023, la coopérative a prévu pour 500 000 euros d'investissements dans du photovoltaïque industriel et désire s'impliquer dans les communautés d'énergie renouvelables.

En parallèle, Champs d'Énergie organise des animations pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes aux enjeux de la transition énergétique. Elle ouvre le débat avec les habitant-e-s des communes avoisinantes sur le nucléaire, la consommation d'énergie, le photovoltaïque et les émissions de gaz à effet de serre.

Vous aussi, vous désirez sensibiliser la population et consommer de manière responsable ? Investissez à partir de 125 euros et rejoignez les 1 000 coopérateur-riche-s de Champs d'Énergie.

[CHAMPSDENERGIE.BE](http://champsdenergie.be)

Toutes les entreprises présentées ont reçu le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR :
[WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE](http://www.labelfinancesolidaire.be)



ET AILLEURS

Petit crédit, grand changement



LE MICROCRÉDIT EST-IL SOLIDAIRE ?

Un prêt, de moins de 25 000 euros, destiné au financement de microentreprises ou des personnes défavorisées qui désirent travailler à leur propre compte mais qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels. C'est la définition officielle du microcrédit selon la Commission européenne.

Cette dernière, si elle parle bien du montant et des bénéficiaires (au chômage ou inactives, recevant une aide sociale, les immigrés, etc), ne dit cependant rien de l'institution qui accorde le microcrédit. À ce stade, le microcrédit a un objet social, mais ne garantit pas qu'il soit solidaire.

La finance solidaire, elle, met en relation des personnes ou des organisations avec des entreprises d'économie sociale qui sont en recherche de financement. Elle consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à ces entreprises pour réaliser leurs projets.

En réalité, la plupart des organismes de microcrédit au sens où l'entend la Commission européenne peuvent rentrer dans la catégorie de la finance solidaire, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de visée spéculative. L'analyse des risques nécessaire par rapport à la taille du crédit et son objet social excluent rapidement les organismes spéculatifs et, à l'inverse, intéressent particulièrement les organisations de finance solidaire.

La microfinance, en Europe et dans le monde, tient d'ailleurs une place prépondérante dans l'histoire de la finance solidaire.

Le microcredit solidaire en Belgique

Alterfin : fournit des services financiers et non financiers visant à améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie des personnes et communautés socialement et économiquement défavorisées, principalement dans les zones rurales des pays à faible et moyen revenu dans le monde entier.

Crédal : coopérative qui finance les associations, les coopératives, les entrepreneur-euse-s sociaux-ales et les citoyen-ne-s qui ont un accès bancaire difficile.

Hefboom : propose des microcrédits pour démarrer une entreprise ou consolider un projet existant dans le domaine de l'économie sociale et durable.

Incofin : investit dans des institutions de microfinance durables qui offrent des services financiers aux entreprises locales des économies émergentes.

Oikocredit : par le biais d'institutions de microfinance (IMF) intermédiaires, Oikocredit octroie des crédits à de petits entrepreneurs indépendants dans des pays en développement.



J'offre mes cadeaux en monnaie locale citoyenne

Les chèques cadeaux en monnaie locale citoyenne sont désormais une réalité.

Héloïse Rigot

La Zinne (Bruxelles), le Carol'Or (région de Charleroi) et le Solatoi (région grand Ath) ont décidé de sauter le pas et de donner aux habitant-e-s de leur région la possibilité d'offrir un cadeau en monnaie locale citoyenne.

Ces chèques avaient déjà été expérimentés avec les plans de relance en monnaie citoyenne mis en place par plusieurs communes avec la complicité des groupes citoyens. Cette fois-ci, les monnaies proposent à tout le monde d'acheter (puis d'offrir) directement ces fameux chèques.

Pourquoi offrir un chèque de monnaie citoyenne plutôt que de glisser quelques billets dans une enveloppe ? En dehors de la diminution du nombre de distributeurs de billets qui rend plus difficile la deuxième option, les chèques monnaie locale sont conceptuellement différents pour plusieurs raisons.

En offrant un chèque, vous n'offrez pas uniquement un montant, mais vous transmettez vos valeurs. Les commerces participants où il est possible de dépenser les chèques répondent tous à une charte qui prône le respect de l'environnement et celui de l'humain.

L'argent dépensé ne soutiendra pas un, mais l'ensemble des commerces locaux. En effet, cet argent dépensé sur le territoire ne le quittera pas puisque les commerçant-e-s peuvent ensuite le dépenser auprès de leur fournisseur du réseau et, ainsi, créer un cycle économique propre à la région. Cerise sur le gâteau, les euros échangés en monnaie locale citoyenne sont vertueux à leur tour puisque placés dans une banque éthique.

Les particuliers comme les entreprises peuvent décider d'offrir des chèques en monnaie locale.

Intégrer une communauté

Si les commerces ont adhéré à une charte, les utilisateur-ric-e-s partagent souvent les mêmes valeurs. En offrant des chèques-cadeaux en monnaie locale, la communauté s'agrandit. Cela donne aussi l'occasion de découvrir des petits commerces, parfois oubliés au profit des grandes enseignes.

Et rien de tel que les mots « monnaie locale citoyenne » pour lever des sourcils interrogatifs autour d'un repas de fêtes. En amenant un chèque-cadeau en monnaie locale citoyenne, personne ne sera indifférent et une conversation animée se lancera sans aucun doute. Entre deux toasts aux œufs de lompe, vous pourrez expliquer à l'assemblée que les alternatives à l'économie classique existent. ■

POUR EN SAVOIR PLUS :
MONCHEQUECADEAULOCAL.FINANCITE.BE

INNOVATION **Un carnet d'adresses éthique et solidaire**



Une nouvelle fonctionnalité a fait son apparition sur l'application de votre monnaie locale digitalisée favorite.

Héloïse Rigot

— S'il était déjà possible de virer de l'argent entre particulier-ère-s grâce au service de paiement électronique, vous pouvez désormais sauvegarder les destinataires de vos transactions en un carnet virtuel. Sous l'option « Contacts » vous retrouverez tous les prestataires et particuliers que vous avez ajoutés à votre carnet lors des précédentes transactions. Plus besoin de scanner le QR code de vos proches, le virement est fait instantanément.

Une bonne nouvelle pour les transactions faites à distance. Au fil du temps, vous étofferez votre carnet d'adresses en y remplissant les noms de vos prestataires favoris, celui de vos proches. Comment faire ? C'est simple, il suffit d'ajouter le destinataire du virement à votre carnet avant de l'effectuer pour que l'application le garde en mémoire. Au bout de quelques temps, vous aurez un véritable réseau éthique et solidaire dans votre poche ! ■

PÉDAGOGIE **Choisir entre son indépendance et le soutien des pouvoirs publics ?**

La collaboration des monnaies citoyennes avec les pouvoirs locaux n'est pas nécessairement une évidence.

— L'arrivée du Covid-19 et ses conséquences socio-économiques ont accéléré le processus de rapprochement avec les pouvoirs locaux via les plans de relance que ceux-ci ont mis en œuvre. Mais ce rapprochement a également révélé un tiraillement pour les groupes monnaie citoyenne entre la recherche d'un soutien structurel et la volonté de conserver l'essence d'un projet citoyen libre et indépendant.

L'émergence de plusieurs projets unissant les monnaies citoyennes avec les communes wallonnes et de la Région Bruxelles-Capitale est une opportunité. Ces collaborations sont nécessaires pour qu'il y ait un soutien structurel, mais elles doivent s'inscrire dans un cadre déterminé. En effet, les bénévoles des groupes monnaie citoyenne ont pour habitude d'énoncer que « *le politique peut apporter du carburant, mais les citoyen-ne-s doivent rester le moteur.* » La principale crainte soulevée est que l'initiative des communes pourrait réduire les monnaies citoyennes à des « gadgets » plutôt que de réels outils permettant de changer concrètement les modèles de territorialité économique. ■



POUR ALLER PLUS LOIN : « RAPPORT SUR LES MONNAIES LOCALES CITOYENNES EN BELGIQUE 2022 », DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



LIÈGE **Val'Heureux Georgette**

Georgette est un magasin d'alimentation bio & logique niché sur les hauteurs de Liège, dans le sympathique quartier de Cointe. Leurs produits sont majoritairement issus de l'agriculture biologique, durable et, dans la mesure du possible, locale. Ils-elles défendent une autre manière de consommer et de s'alimenter. Leur motivation première est d'accélérer notre transition écologique en accompagnant leurs client-e-s vers une alimentation saine et durable. C'est pourquoi, plus qu'un commerce, Georgette se veut être un lieu de partage et d'éducation.

WWW.GEORGETTE.BIO
Place Du Batty 11, 4000 Liège
Tél. 04 38 84 987



WOLUWE-SAINT-PIERRE **Zinne Chez Julien**

Chez Julien est un magasin où vous êtes chez vous. On y discute produits, saisons, recettes, on y déguste du thé ou une bonne glace et surtout, on apprécie le travail du producteur. Pour Julien, la relation avec ses client-e-s est indispensable, beaucoup de produits dans le magasin sont le résultat d'une collaboration avec la clientèle, qui, elle aussi, connaît des producteurs et les met en contact pour les proposer au magasin et soutenir le circuit court.

WWW.CHEZJULIEN.BE
Parvis Sainte-Alix, 26,
1150 Woluwe-Saint-Pierre
Tél. 0493 79 74 78



CINEY **Voltî T'emballé pas**

T'emballé pas propose des produits en vrac, des produits locaux et/ou des produits Bio, en magasin et en ligne. Créée par deux voisines qui voulaient voir apparaître une épicerie qui correspond à la demande de leurs voisins, T'emballé pas offre un large choix de produits qui respectent l'environnement et qui permettent une juste rémunération des producteurs. Depuis un an, elle propose un service de courses en ligne à venir retirer en magasin.

WWW.TEMBALLEPAS.BE
Rue du commerce 93b, 5590 Ciney
Tél. 083 21 79 88



LA LOUVIÈRE **Lupi Sales Mômes x La Louvière**

Sales Mômes, c'est le restaurant où s'arrêter si vous avez une envie de brunch. Depuis quelques mois, Julie et Martial vous accueillent dès 7h30 pour le déjeuner. Sur la table, des bagels faits maison, des viennoiseries et des produits locaux. Sur le temps de midi, ils vous régaleront avec des délicieuses salades et leur bière artisanale. Le tout dans un décor particulier puisqu'ils exposent tous les mois un artiste de la région différent.

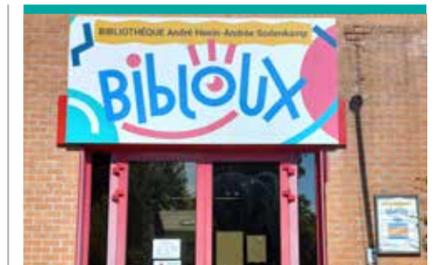
Rue Sylvain Guyaux 1, La Louvière
Tél. 0499 13 48 28



HAUT-ITTRE **Brawette Cuisine locale**

Depuis quelques années, manger sainement devient plus facile. Dans chaque petite bourgade, on prend l'habitude de retourner à la ferme ou dans l'une ou l'autre coopérative pour acheter des produits de qualité, que ce soit des produits laitiers, des légumes ou encore de la viande. Cuisine Locale est l'acteur qui vous propose de savourer ces denrées soigneusement sélectionnées, assemblées et travaillées avec art.

WWW.CUISINELocale.BE
Ferme Smette 2, 1461 Haut-Ittre
Tél. 067 86 51 70 - 0498 39 99 48



GEMBOUX **Orno Bibloux**

Louer des livres en monnaie locale citoyenne ? C'est possible dans la région gembloutoise. Bibloux, c'est deux bibliothèques publiques et un bibliobus qui sillonne la Province namuroise. Depuis l'action avec la ville de Gembloux en 2019, les différentes bibliothèques acceptent l'Orno. Bibloux offre un large panel de services à ses visiteur-euse-s : presse et périodiques, prêts interbibliothèques, accès à un ordinateur et à internet. Son équipe propose aussi des activités ludiques pour les enseignant-e-s et leurs classes.

BIBLOUX.GEMBOUX.BE
Rue des Oies, 1A/2a, Gembloux
Tél. 081 61 63 60

Un magazine → **diversifié**

Le Comité de lecture du Financité magazine a entamé un travail sur l'inclusion dans notre trimestriel.

Fin 2020, pour représenter au mieux notre mouvement dans notre magazine, Financité a lancé un appel afin d'impliquer davantage les lecteur-ric-e-s dans les décisions rédactionnelles. Quelques semaines plus tard, le Comité L était né, formé de citoyen-ne-s bénévoles, sans connaissances de base particulières en finance ou en économie.

Pensé comme un organe de vigilance du magazine, le Comité L fonctionne de manière indépendante de la rédaction et est régulièrement sollicité pour donner son avis et pour proposer des sujets d'articles futurs. Il intervient également dans la rubrique « Oui, mais » apparue en page 39.

L'inclusion est un thème qui revient souvent lors des discussions entre la rédaction et le Comité L. Nous avons ainsi déjà débattu de l'utilisation de l'écriture inclusive dans la publication ou de la manière de toucher le public le plus large possible. Ces discussions se font cependant sans canva particulier et relève plutôt des sensibilités des membres du comité et de la rédaction. C'est ainsi que le Comité L a voulu vérifier si la diversité souhaitée par la rédaction se vérifiait bien dans les publications. Le magazine a ainsi été analysé sous l'angle du genre, de l'âge, du secteur d'activité abordé et de la diversité des points de vue dans les 4 derniers numéros disponibles au moment de l'analyse, c'est-à-dire les numéros 62 à 65.

Le comité a décidé de prendre en compte le nombre de femmes et d'hommes sur chaque photo (en dehors des photos de foule ou des illustrations), les personnes interviewées et les intervenant-e-s cité-e-s dans les articles. Sur 193 personnes, 48 % sont des hommes et 52 % sont des femmes. La même méthodologie a été appliquée pour le critère de l'âge. Les 40-65 y sont largement plus représentés avec plus de 50 %.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des sujets abordés, les articles ont été classés selon le code NACE de l'activité. Les activités financières représentent 15 % du volume des pages.

Enfin, un travail de diversité des opinions a été entamé. Car si notre mouvement a pour objectif de rendre la finance plus responsable et solidaire, cela ne doit pas empêcher de présenter des points de vue divergents. Les bénévoles y veillent au grain. ■

LES RÉSULTATS SONT À DÉCOUVRIR DANS L'ANALYSE « INCLUSION DANS LE FINANCITÉ MAGAZINE » PUBLIÉE SUR NOTRE SITE WWW.FINANCITE.BE



Comment faire un **choix financier** → **informé** ?

Dimanche 23 octobre, 25 000 personnes ont participé à la marche organisée par la Coalition climat dans les rues de Bruxelles pour exiger une politique climatique socialement juste et ambitieuse. Financité, avec quelques sympathisant-e-s, était aussi présente à la marche pour crier haut et fort son opinion : pas de stabilisation climatique sans révolution dans le monde de la finance !

Sur le chemin, nous avons également proposé aux manifestant-e-s une activité dans le cadre de notre campagne « Verdissez vos pratiques, pas vos pubs » : se munir d'un pinceau et peindre son-sa banquier-ère en vert pour l'aider à sauver la planète à travers le greenwashing. Et on peut dire que les marcheur-euse-s se sont bien lâché-e-s sur leur banquier-ère...

Le combat continuera tant que le secteur financier ne cessera pas son greenwashing ou n'adaptera pas ses pratiques pour être en adéquation avec son discours vert.

Il existe d'ailleurs plusieurs moyens pour opérer un choix financier informé et éviter de mettre votre argent dans de « faux produits verts » ?

Prendre connaissance de la liste des fonds n'ayant aucun actif repris sur nos listes noires : nous analysons chaque année les fonds autoproclamés « socialement responsables » et commercialisés en Belgique pour savoir s'ils passent le filtre de nos 4 listes noires (droits fondamentaux, climaticide, nucléaire et armes de guerre). Cette année, sur 2 314 fonds autoproclamés socialement responsables, seuls 67 le sont vraiment, selon nos critères.

LA LISTE DE CES FONDS SE TROUVE SUR WWW.FINANCITE.BE/PRODUITS-FINANCIERS

Consulter le Scan des banques : il évalue les performances en matière de développement durable de neuf banques actives en Belgique, à propos de huit thèmes tels que le changement climatique, les droits humains et l'évasion fiscale.

RENDEZ-VOUS SUR BANKWIJZER.BE/FR/SCAN-DES-BANQUES/ACCUEIL/

Poser les bonnes questions à votre banquier-ère : il peut arriver de vous retrouver démun-i-e-s face à la multitude des offres en matière de produits bancaires. Il est important de poser les bonnes questions à votre banque afin de vous assurer que votre (futur) produit financier est bien vert.

VOUS POUVEZ RETROUVER UN QUESTIONNAIRE SUR : WWW.FINANCITE.BE/FR/VERDISSEZ-VOS-PRATIQUES-PAS-VOS-PUBS

Investir dans des coopératives labellisées Finance solidaire : en investissant dans les produits financiers présents sur le site du label Finance solidaire, vous avez la certitude que votre argent permet le développement d'entreprises d'économie sociale qui agissent sur base de valeurs telles que la démocratie, la coopération et la solidarité.

RENDEZ-VOUS SUR LABELFINANCESOLIDAIRE.BE

BRUXELLES

Le Bitcoin,
→ invité
du musée
du capitalisme

Le musée a posé ses bagages chez Zinneke du 18 août au 24 septembre.

Exposition itinérante engagée sur le système économique capitaliste et ses influences multiples, elle a pour but d'ouvrir le débat et d'aider à l'acquisition de clés de compréhension de notre société. Financité a participé à la programmation des « jeudis culturels du MK » avec une animation qui nous a permis de retracer l'histoire des cryptomonnaies.

Grâce à une série documentaire sur le bitcoin et ses origines, nous nous sommes penché-e-s sur les objectifs initiaux et les intentions politiques de cette nouvelle forme de monnaie et sur les engrenages qui ont mené à la spéculation débridée des dernières années. Le format en mini-épisodes de la série a permis d'alterner visionnage et débats sur des questions monétaires fondamentales, telles que la création de monnaie par des entreprises privées ou l'impact des monnaies électroniques sur les libertés. Enfin les participant-e-s ont pu échanger autour d'un verre avec un bénévole de la Zinne sur les points de ressemblance et divergence entre monnaies citoyennes et cryptomonnaies.

BRUXELLES La Zinne pour
une économie qui changeLa monnaie bruxelloise
était largement présente
pendant la Brussels Shifting
Economy Week.

Les défis sociaux et environnementaux auxquels Bruxelles fait face sont considérables. Les acteur-ric-e-s économiques ont un rôle essentiel pour les relever, en innovant, en tissant des liens et en contribuant au bien commun. Mettre ce rôle primordial à l'honneur et sensibiliser les acteur-ric-e-s économiques et les citoyen-ne-s était l'objectif de la seconde semaine de la transition économique bruxelloise qui s'est déroulée du 18 au 24 novembre.

Avec son objectif de renforcement d'un tissu économique local, respectueux de la planète et de ses habitant-e-s, la monnaie locale citoyenne bruxelloise était incontournable pour cet événement. Le collectif s'est donc mobilisé pour mettre en avant la présence de la Zinne et sa capacité à créer des liens au sein de différents quartiers, en organisant trois apéros-Zinne en partenariat avec des prestataires et un atelier à l'Université libre de Bruxelles (ULB).

À Woluwe-Saint-Pierre, Julien, épicer local et bio, a proposé un échange autour de la disparition des agences bancaires et des distributeurs qui exaspèrent les habitant-e-s

du quartier Sainte-Alix. À Ixelles, l'arrivée d'un nouvel employé paracomunal ayant pour mission le développement de la Zinne a permis de sensibiliser les habitant-e-s au renouveau de la monnaie lors d'un moment convivial à la librairie de seconde main Nijinski. La librairie coopérative Quartier Libre a, quant à elle, organisé un moment de découverte des commerçant-e-s et artisan-te-s du quartier de la chaussée d'Alsemberg à Uccle. Les participant-e-s ont répondu avec enthousiasme au Zinne Quizz, 10 Zinnes sont tombées joyeusement dans le portefeuille des personnes tirées au sort!

À l'ULB les étudiant-e-s de Rethinking Economics ont découvert les grands principes des monnaies locales citoyennes. Puis ils-elles se sont glissé-e-s dans la peau d'un-e bénévole de la Zinne en débattant sur la possibilité d'intégrer dans le réseau certains commerces bruxellois tels que la librairie de l'ULB, l'entreprise Hellofresh, ou les vélos Cowboy. Entre la volonté de toucher un large public et la nécessaire vigilance sur le respect de la charte de valeurs de la Zinne, les débats ont été vifs, mais la force du collectif a permis de trancher certaines questions épineuses. Une belle mise en situation pratique à renouveler pour susciter des vocations de monnayeur-euse-s citoyen-ne-s.

Quelle est
→ votre monnaie
citoyenne?

3 monnaies circulent sur la région. La première existe depuis 7 ans déjà.

Commençons par les Blés, la monnaie brabançonne la plus ancienne puisqu'elle a été mise en circulation en 2015 à l'initiative de « Grez en transition », un groupement citoyen qui se donnait pour objectif de soutenir et développer une économie locale respectueuse des personnes, des ressources naturelles et de la vie sous toutes ses formes. La petite équipe porteuse a toujours souhaité conserver une taille modeste bien ancrée dans les réalités rurales.

Aujourd'hui, après deux années marquées par les confinements, les soucis économiques de nombreux partenaires et les difficultés de mobilisation pour les collectifs citoyens, la petite équipe des Blés cherche des énergies nouvelles pour relancer la dynamique en maintenant cette volonté de se concentrer sur la réalité rurale.

Filons maintenant vers
Ottignies pour poser un œil sur
les aventures du Talent.

Après deux années de réflexions et de travaux préparatoires, les premiers billets ont été mis en circulation en 2016. Le Talent s'est largement déployé dans le bassin de vie autour d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Tout comme nombre d'autres groupes citoyens actifs en Belgique francophone, la petite équipe porteuse du projet s'est fortement réduite et peine à trouver des énergies nouvelles pour relancer la machine.

Récemment cependant, le conseil d'administration a posé les bases d'une nouvelle stratégie de relance. Il se décline en plusieurs phases. D'ici la fin de l'année, une remise en ordre comptable et administrative est programmée afin de permettre à une nouvelle équipe de relancer un plan d'action posé sur des bases solides. Si tout va bien, dès le printemps prochain, un événement grand public sera proposé avec l'appui d'une jeune équipe active autour de l'Alterköt, un kot à projet implanté à Louvain-la-Neuve.

Troisième escale brabançonne :
la Brawette.

Sa surface géographique d'action s'étend pour l'instant sur Waterloo, Braine-l'Alleud, Nivelles, Iltre et Braine-le-Château. L'année passée, après quelques années de réflexions et débats, le collectif a décidé de lancer sa monnaie au sortir du confinement. Un choix audacieux qui porte aujourd'hui ses premiers fruits. Pointons par exemple la participation à une soirée inspirante consacrée aux circuits courts à « La fille de son père », un « tiers lieu » implanté à Rebecq. Tous les derniers vendredis du mois s'y tiennent des débats citoyens.

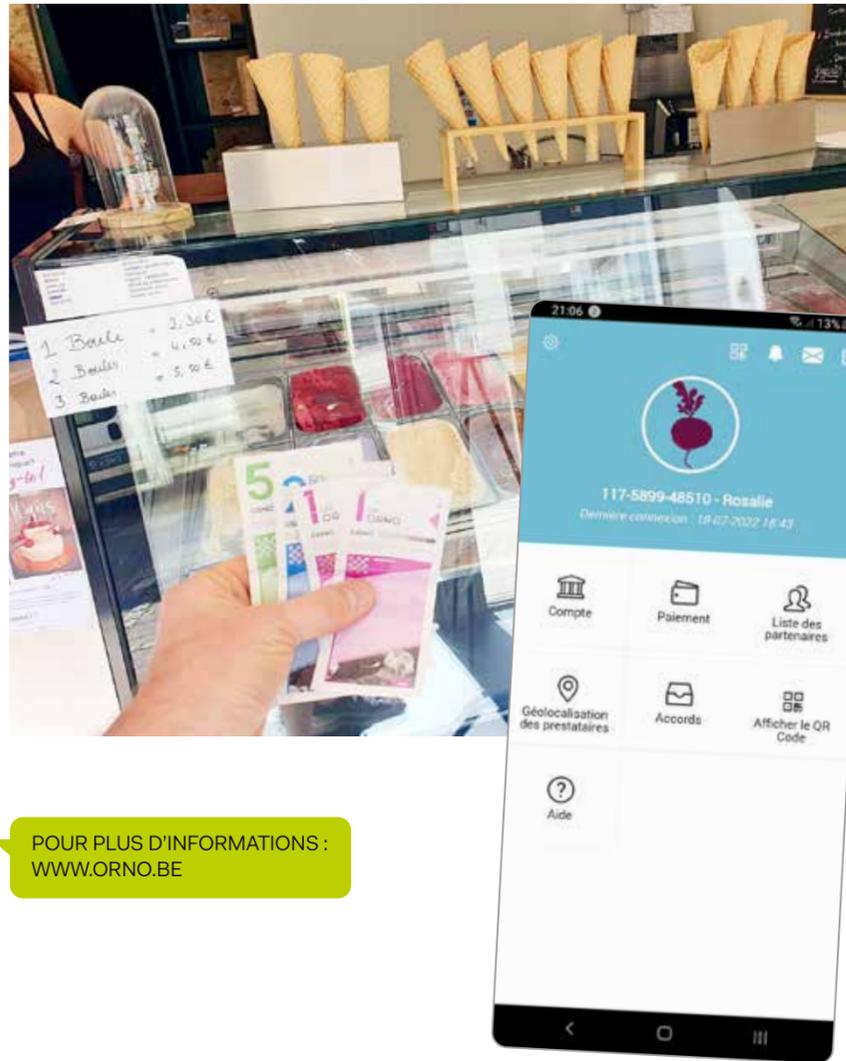
Ces trois monnaies qui circulent sur le territoire du Brabant wallon mettent en évidence les trajectoires différentes adoptées par les groupes citoyens, mais aussi la grande richesse de cette diversité. Elles participent à leur façon mais concrètement à la résilience d'un territoire.

GEMBOUX *L'Orno* se numérise

Début octobre, une conférence de presse s'est tenue à l'Hôtel de ville de Gembloux afin de promouvoir la version numérique de la monnaie locale

Ça y est, l'aventure « e-Orno » a commencé ! Après les billets lancés en 2018, l'ASBL a officiellement présenté la version électronique de sa monnaie locale citoyenne réalisée avec le soutien de Financité.

Véritable moyen de paiement complémentaire aux billets en circulation, cette version plus moderne se veut répondre à certaines réalités de terrain sans pour autant faire de l'ombre à sa version papier et ses 15 000 ornos en circulation. Pour les utilisateur-ice-s de la monnaie locale et la cinquantaine de commerces prestataires, il suffira de télécharger gratuitement l'application créée pour l'occasion. Des chevalets munis d'un QR Code (code-barre en 2 dimensions) sont mis à disposition pour les commerçant-e-s afin d'effectuer les paiements. ■



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.ORNO.BE

NAMUR *Demain* : Financité et le Lumsou y étaient

Pour sa première édition, le festival de la résilience « Namur Demain » a rassemblé plus de 1 300 personnes en deux jours.

Le week-end des 15 et 16 octobre dernier s'est tenu, à Namur, un grand rassemblement en faveur de la Transition avec des acteurs venant de tous horizons. Un marché de circuits-courts était installé sur la Place d'Armes où la monnaie locale, le Lumsou, avait pris ses quartiers, tandis que plusieurs ateliers, conférences et autres animations étaient proposés aux alentours.

Avec son atelier « Entre toile et nuages », Financité était présent afin de sensibiliser les festivalier-ère-s aux dérives du capitalisme numérique en retraçant le fil du temps des multiples moyens de communication qui jalonnaient leur vie aussi loin que leurs souvenirs leur permettaient. Douce nostalgie et sympathiques chocs intergénérationnels ont ponctué les débats accompagnés de multiples « trucs et astuces » afin d'alimenter le « Petit manuel du résistant numérique » suggéré pour l'occasion. ■



MONS *Synergie montoise à la Folie*

Développer des liens entre les initiatives citoyennes de la région.

Nous manquons souvent de temps pour soutenir d'autres actions que celles que nous organisons avec notre association de cœur. C'est au départ de ce constat survenu alors que nous préparions une rencontre-débat sur un autre sujet avec la coopérative Du pain et des roses que nous avons revu notre copie et finalement lancé un rendez-vous « développer des outils de synergie entre initiatives citoyennes ».

Lors de la première rencontre, nous décidons d'aller de l'avant sur ce qui nous rassemble et de pratiquer le « et si » afin de compléter les propositions plutôt que le « oui mais » qui fait reculer. Cet esprit « 1 réunion = 1 action » nous a amené en moins de deux heures à aboutir à une action partagée à mettre en œuvre les 3 semaines suivantes : la création d'un #synergiemontoise à glisser dans le partage en ligne d'un événement organisé



par l'une des initiatives présentes à la réunion. Cette pratique permet de mettre en avant nos points communs avec l'action d'une autre association.

Gagnant-gagnant, donc, puisque chaque #synergiemontoise permet à la fois d'affirmer les valeurs spécifiques de la coopérative du Pain et des roses ou des Brigades d'Actions Paysanne, mais aussi de mettre en avant d'autres actions allant dans le même sens.

Mi-novembre, le hasard nous a fait nous rencontrer à la Maison folie. Ce soir-là, cette dernière présentait ses activités et la dynamique participative de cet espace partagé. Cette dynamique de croisement et d'interconnexion des publics sur un même lieu va pleinement de pair avec notre volonté de rapprocher les initiatives se déroulant dans Mons. Nous nous reverrons donc à la Folie le 23 janvier pour d'autres actions simple à mettre en place mais qui multiplient les résultats. ■

ATH *Et si le Bitcoin pouvait aider les monnaies locales ?*

Le SolAToi était invité à prendre la parole pour un débat contradictoire suite à la projection de « la révolution Bitcoin ».



Face au public du documentaire diffusé par le cinéma l'Écran : Bastien, utilisateur du Bitcoin et employé d'une entreprise liée à la sécurisation de clés informatiques à destination des cryptomonnaies, et Olivier, représentant de la monnaie locale de Ath le SolAToi.

Ce dernier était bien heureux de pouvoir remettre un peu de perspective lors du débat qui a suivi la projection. Le documentaire s'est avéré en effet peu accessible aux personnes non initiées, mais aussi peu critique, considérant à demi-mot les qualités du Bitcoin assez importantes pour faire fi des dommages collatéraux qu'il provoque : pollution, échanges mafieux, pertes financières...

Si Financité et le SolAToi peuvent reconnaître que la mécanique du Bitcoin fonctionne, le rôle d'Olivier a été capital pour faire comprendre les nuances et les

dangers liés à cette cryptomonnaie. Pour nous, elle n'est d'ailleurs pas une monnaie mais un « actif financier » basé sur la mise en concurrence des acteurs, mais surtout sur sa forte instabilité. Elle est le reflet d'une finance folle, agressive et fonctionnant dans son seul intérêt et non un simple outil financier.

Débattre avec notre meilleur ennemi est une belle occasion de déconstruire le discours médiatique présentant le Bitcoin comme une « monnaie » parmi d'autres, mais aussi de mettre en avant nos différences tant au niveau de la transparence de fonctionnement, que d'objectifs locaux ou encore de valeurs partagées pour les utilisateur-ice-s. ■

VOUS VOULEZ Y VOIR PLUS CLAIR SUR CETTE CRYPTOMONNAIE ET LES AUTRES ? INVITEZ-NOUS EN CONTACTANT VOTRE ANIMATEUR-RICE LOCAL·E.

LIÈGE **La disparition**

→ qui donne envie d'agir



À l'occasion fâcheuse de la fermeture du dernier distributeur de billets de leur quartier en juin dernier, les habitant-e-s d'Outremeuse ont voulu se réunir afin de mieux envisager des pistes d'action.

Plus d'une vingtaine d'habitant-e-s du quartier d'Outremeuse étaient réuni-e-s dans l'un des espaces de la boulangerie coopérative La Boulangerie Sans Patron afin de comprendre les circonstances ayant amené à la désertification des distributeurs de billets dans l'un des plus vieux quartiers de la Cité Ardente.

Financité a naturellement été sollicité pour l'occasion par l'ASBL Infor Famille Éducation permanente afin d'animer une conférence-débat sur la problématique.

Préalablement, cette dernière avait mené une action « Porteur de Paroles » dans les rues du quartier, en partenariat avec le Centre d'Information et d'Éducation Populaire (CIEP) et le Collectif POPA. Le but ? Recueillir le témoignage de passant-e-s avec une question simple : « plus de Bancontact en Outremeuse : ça vous fait quoi ? » Contrôle, liberté ou encore de démocratie sont les notions qui ont été évoquées parmi les diverses réactions récoltées ; des concepts que nous avons donc traités plus en profondeur lors de la conférence-débat.

Outre un apport chiffré et des idées reçues décortiquées par notre conférence, les échanges furent riches en partage de témoignages, de savoirs et de révolte ; allant de la courageuse obstination d'un participant à ne pas répondre aux demandes pressantes de sa banque qui lui demandait un peu trop à la prise de conscience d'une participante de la nécessité d'avoir toujours du cash suite à un voyage à l'étranger où tout achat s'effectuait en argent liquide.

ENVIE D'AGIR ? CONTACTEZ VOTRE ANIMATRICE LOCALE
IRENE.PIANCATELLI@FINANCITE.BE

Le fil des discussions a amené la revalorisation de la campagne « Soyons cash » de Financité avec un intérêt marqué pour la distribution des autocollants « Touche pas à mon cash ».

À Liège, comme ailleurs, la disparition des Bancontact est de plus en plus prégnante. D'autres quartiers se sont d'ores et déjà manifestés auprès de l'antenne liégeoise de Financité dans la même intention : comprendre la situation mais surtout, tenter d'y réagir selon leurs possibilités.

Dès lors, si vous aussi vous êtes révolté par cette situation et si vous souhaitez passer à l'action, n'hésitez pas à nous contacter ; nous nous ferons un plaisir de vous accompagner dans vos démarches pour défendre le droit d'accès au cash. ■

ARLON **Souffle solidaire** et brise de sagesse

Vents du Sud a ouvert le débat pour savoir comment affecter les bénéfices de l'année.

Le marché de l'électricité vit une transformation majeure. Les prix ont fortement augmenté et les années qui viennent seront très certainement marquées par une grande instabilité. Dans ce contexte en plein chambardement, les coopératives citoyennes de production d'électricité se trouvent au cœur de débats de société majeurs.

Ainsi, le 8 novembre dernier, Financité animait un débat très intéressant avec une trentaine de personnes. Il était organisé par « Vents du Sud, SCRLFS ». Deux à trois fois par an, les coopérateur-ice-s qui le souhaitent participent à une agora, c'est à dire un débat interne qui émet des avis et des recommandations à l'attention du conseil d'administration. Ceux-ci pourront aussi être débattus en assemblée générale.

Concrètement, les résultats financiers de l'exercice comptable 2022 seront certainement excellents et l'assemblée générale statutaire de l'été prochain devra se

prononcer sur l'affectation des bénéfices. Quelques questions fondamentales cadrent concrètement les débats : faut-il offrir un dividende maximum (6 % pour les coopératives agréées entreprises sociales) ou faut-il en profiter pour provisionner des réserves, financer d'autres projets ou investir dans d'autres coopératives. Offrir un rendement significatif permettrait-il d'attirer plus d'investisseur-euse-s ou, au contraire, l'offrir de façon symbolique (par exemple à 2 %) permettrait d'affecter plus de moyens à du bien commun ? Et pourquoi pas choisir carrément un positionnement à 0 % ?

Et puis, il faut aussi tenir compte du contexte. L'instabilité et la prise de risque doivent-elle être récompensées alors que le taux d'inflation ne sera de toute façon pas compensé ? On pourrait aussi considérer qu'un modeste retour sur investissement est, malgré tout, mieux que l'intérêt obtenu sur un compte épargne. Entre débats, explications, convictions et engagements, outre les questions de fonds essentielles, ce fut aussi un bel exercice visant à mieux comprendre les mécanismes économiques qui animent notre quotidien et qui façonnent nos choix citoyens. ■



LIBRAMONT-CHEVIGNY

Un jardin-forêt pour **cultiver** → le vivre ensemble

Le Pré Don, lieu-dit au nom prémonitoire est en train de mûrir pour devenir un jardin-forêt.

D'abord rêvé puis mis en œuvre, le Pré Don est aujourd'hui terrain d'expérimentation concret des pratiques en permaculture. Bientôt, il sera également un laboratoire socio-économique pleinement inscrit dans le vivant. L'économie est avant tout une science sociale puisqu'il s'agit de produire, de faire circuler



et de partager la richesse. Il s'agit aussi de ménager les ressources et de les nourrir. L'heure est aujourd'hui à l'ouverture à d'autres pour partager les savoirs, les expériences et les idées.

Le double sens du mot « culture » prend ici tout son sens : faire pousser des plantes complémentaires qui s'entraident

et développer des collectifs humains qui partagent leurs ressources personnelles pour grandir ensemble. « La réussite est toujours l'enfant de l'audace », cette citation de Fred Colantonio conclut la page d'accueil du site. C'est dans cet esprit que Financité apporte ses connaissances en finance solidaire. Une façon de participer activement à cette belle aventure. ■



Notre mouvement n'avance pas seul

Cette fin d'année nous l'a prouvé, mettre la finance au service d'un monde plus responsable et solidaire ne permet aucun répit. Notre mouvement se bat à la fois pour une meilleure éducation et inclusion financière, mais aussi pour construire et maintenir des outils de finance solidaire. Et nous n'avancions pas seul. Si vous souhaitez soutenir le travail de Financité, il n'y a pas de petit don.

Vous pouvez choisir d'affecter votre don à tous les projets Financité sans distinction, ou choisir de soutenir un groupe ou une activité en particulier, la micro-épargne ou encore participer à la réserve de bien commun qui vous permet d'allouer votre soutien aux générations futures.

PLUS D'INFORMATION : DON.FINANCITE.BE

F'in Common soutient Novacitis

Premier centre wallon dédié aux entreprises et aux acteur-rices de la transition, Novacitis a créé La menuiserie. Pour financer les travaux et la rénovation de cet espace liégeois, Novacitis a fait appel à la finance solidaire. La coopérative F'in Common est fière de faire partie des financeurs solidaires qui accompagnent ce projet qui accélère la coopération et stimule l'entreprenariat social.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.FINCOMMON.COOP



VOTEZ POUR LE PRIX FINANCITÉ 2022 Vous avez jusqu'au 31 décembre 2022 pour voter pour le prix Financité qui vise à promouvoir la finance solidaire. Le projet qui se verra décerner le plus de votes recevra 2 500 € sous forme d'investissement de la part de Financité.

finance solidaire financier

UN COUP DE POUCE POUR L'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE !
labelfinancesolidaire.be

Un vote pour la finance solidaire

Chaque année, notre organisation accorde le prix Financité, un investissement de 2 500 euros dans un projet ayant obtenu le label Finance solidaire. Vous avez jusqu'au 31 décembre pour voter pour votre coopérative préférée sur le site du label.

WWW.LABELFINANCE SOLIDAIRE.BE

Oui, mais...
Indépendant de la rédaction, le Comité de lecture du Financité magazine, des gens comme vous, réagit à un contenu paru récemment.

Scanner les fonds, mais aussi la demande

Les articles « Ma banque sans arme » et « Le vert(n) qui craque » montrent combien l'information donnée par les banques sur leurs fonds est ambiguë. Même si les banques disent respecter la loi sur l'armement, la grosse marge d'interprétation existante brouille les pistes et empêche un choix clair. La même constatation peut être faite pour les fonds ESG (avec des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) des banques. Les client-e-s sont en droit d'attendre des éclaircissements et des informations détaillées sur les produits proposés. La directive européenne sur la transparence des fonds d'investissement dits responsables est publiée, mais les modalités d'application se font attendre.

Une fois cette étape franchie, le succès des fonds véritablement au service de la planète et de ses habitant-e-s n'est pas encore certain. En effet, s'il est utile de scanner les banques pour cerner l'offre, il serait également intéressant de scanner la demande pour mieux connaître les attentes et comportements des citoyen-ne-s en matière d'investissements. À supposer qu'ils-elles affichent une préférence pour les investissements verts, la maintiennent-ils-elles au moment de passer à l'acte ?

Il se pourrait qu'ils-elles la mettent en veilleuse pour rechercher avant tout le rendement. Quant aux fonds d'investissements sans armes, le retour de conflits en Europe pourrait là aussi faire bouger les positions. ■

Le comité de lecture

Pages 20-21 du magazine 67



PHOTO LÉGENDE

Du 7 au 22 octobre, le Festival Financité a déroulé 24 animations. Les participant-e-s ont pu découvrir le jeu « 1000 Bornes pour ma banque », rencontrer les géants du web au travers de divers documentaires, tisser une toile numérique et assister au spectacle d'improvisation « spécial crise » proposé par nos deux comédiens.

*!?!☆⚡:)



C'est pas ma faute

MORGANE KUBICKI

Certaines décisions politiques vont finir par faire craquer ceux et celles qui ressentent le poids de la culpabilité écologique.

J'ai envie de prendre l'avion pour faire Paris-Nantes, de partir deux semaines en all-in à Agadir et de manger des chipolatas à chaque repas. Parce que si nos autorités publiques sont capables de se mettre d'accord pour financer un circuit de Formule 1 et accueillir Alibaba, mais laissent tomber ce qui est une véritable solution sociale et écologique, à quoi bon.

De toute évidence, il est possible de se mettre d'accord politiquement pour éponger les déficits des Grand Prix d'un sport qui consiste littéralement à brûler du pétrole. Il est aussi possible de se coordonner pour faire la danse du ventre à un géant de la distribution afin qu'il s'installe dans un aéroport wallon et y construise des entrepôts de marchandises venues du bout du monde. Pourquoi alors est-il impossible de s'entendre pour investir dans une banque coopérative qui, via son activité, soutiendra l'économie locale et la transition climatique ? Combien de jours a-t-on hésité avant de renflouer/racheter/vendre les banques belges qui avaient investi dans des produits toxiques lors de la crise des subprimes ? Combien de temps a duré le débat pour savoir si nous devons assister à la COP27 en Egypte en dépit du fait que le pays fait preuve de manquements sur les droits humains face à la décision d'envoyer des hommes courir derrière un ballon dans des stades climatisés construits par un pays peu réputé pour défendre les droits humains.

Oui, on compare des pommes et des poires, un monde en crise climatique avec un monde pré-Covid, des décisions politiques avec des mécanismes d'urgence, mais c'est peut-être la seule façon de faire sens de cette absurdité sans faire tomber sur les citoyennes et citoyens le poids de la culpabilité écologique. Encore une fois.

La vérité, c'est que pendant que nous nous culpabilisons de prendre l'avion parce que le voyage en train était trop cher, il y a des politiques publiques qui favorisent l'industrie aérienne. Pendant qu'on se flagelle de se faire livrer un colis par un géant en ligne, il y a des régions qui se battent pour les accueillir sur leur territoire. Pendant qu'on a honte de monter le thermostat d'un degré, on se regarde dans le blanc des yeux pour savoir si et comment il faut taxer les superprofits des entreprises du secteur énergétique. Alors qu'on regrette d'avoir pris trop de temps avant d'ouvrir un compte en banque chez NewB parce que ça aurait pu « changer la donne », il y a des institutions publiques qui ont décidé consciemment de ne pas soutenir cet acteur.

Au lieu de ça, on est là, à manger nos graines et à accepter de se faire traiter d'utopiste élitiste parce qu'on aurait voulu que l'argent public soutienne un projet coopératif qui devait financer la transition climatique et l'économie sociale tout en évitant de vendre des produits qui puent le greenwashing à des client-e-s qui y croient. C'est con. ■

